

# NOTRE PLAN VELO POUR AIX

## ADAVA Pays d'Aix

Juin 2021

[contact@adava.fr](mailto:contact@adava.fr) 06 21 53 73 76



Association ADAVA

10 rue Edouard-Herriot

13090 Aix en Provence

# Sommaire

- Introduction
- Aménagements par quartier
- Glossaire

# Introduction

- [ADAVA qui es-tu ?](#)
- [Un plan vélo: outil stratégique d'aménagement de la ville](#)
- [Deux mesures d'apaisement de la ville propices au développement de la bicyclette](#)
- [Un plan vélo pour sécuriser les déplacements](#)
- [Un plan vélo La méthode de conception](#)
- [Schéma directeur cyclable ville d'Aix 2013](#)

# ADAVA qui es-tu ?

- **Association pour le Développement des Alternatives à la Voiture à Aix.**
- Nous sommes une association créée il y a 30 ans pour développer une approche globale des déplacements. Forte de 600 adhérents, l'ADAVA Pays d'Aix revendique une nouvelle politique de l'espace public permettant le développement des modes actifs et des transports publics en réduisant la place que la voiture monopolise aujourd'hui
- Notre slogan: « **Sans ma voiture, la ville autrement** »
- L'ADAVA œuvre plus particulièrement au développement du vélo, meilleur moyen de répondre aux enjeux climatiques et de santé publique, encore faut-il donner à tous, grands et petits, l'envie et la possibilité de prendre leur bicyclette en toute sécurité

# Un plan vélo

## Outil stratégique d'aménagement de la ville

- Que ce soient les résolutions du Parlement européen, les plans sur le climat ou les documents de planification territoriale: SCOT, SRADDET, PDU, PLU .. tous font figurer comme objectif le développement du vélo dans le cadre d'une mobilité durable
- Certes les mentalités évoluent doucement mais curieusement, à la différence de bien d'autres agglomérations françaises (Nantes, Grenoble, Strasbourg ...), que ce soit la Métropole Aix-Marseille-Provence ou les communes qui la composent, on ne constate pas d'avancées tangibles pour le développement de la bicyclette ou de la marche à pied comme modes alternatifs à la voiture
- Il est de notre devoir d'attirer l'attention des élus sur le sujet et de leur faire des propositions concrètes pour avancer

# Deux mesures d'apaisement de la ville propices au développement de la bicyclette

- **Zone 30**

Le plus simple et le moins coûteux pour amorcer une vraie politique cyclable dans la ville est de passer en zone 30 toute la zone urbaine comprise entre autoroutes et voies rapides (A8 au sud et A51 à l'ouest, la RN 296 au nord)

En 2017, 70 % des rues urbaines des Pays-Bas sont limitées à 30 km/h

[wikipedia.org](https://wikipedia.org) , [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



B30

- **Un plan de circulation en « marguerite »**

A défaut d'une zone 30 généralisée, nous souhaitons que toute la zone urbaine bénéficie d'un plan de circulation en marguerite dont le cœur serait le centre ancien, une circulation en pétales permettant d'entrer et de sortir vers les grands axes tout en évitant la circulation de transit

[Sommaire](#)

# Un plan vélo pour sécuriser les déplacements

- Pour développer le vélo, la première chose à faire est de sécuriser les déplacements par des limitations de vitesse, des aménagements de voirie et des stationnements sécurisés
- C'est un premier pas car il faut en fait penser « **système vélo** »: pistes cyclables, stations service, ateliers de réparation et de vente associatifs et vélocistes professionnels, vélo-école, location courte et longue durée, parkings de surface et en infrastructure, prises de rechargement des VAE, maison du vélo, plan de jalonnement, carte d'itinéraires cyclables urbains et interurbains... sans oublier l'éducation de la population à la conduite de la bicyclette
- « ***Si on veut faire une bascule rapidement, il nous faut stimuler l'ensemble du système*** » (Y. Mongaburu, VP de la métropole grenobloise ayant œuvré à faire passer la part du vélo de 8 à 17% en un mandat)

# Un plan vélo

## La méthode de conception

- En tant que cyclistes, nous avons examiné in situ une grande partie des voiries de la zone urbaine, les liaisons autour de Luynes et vers les Milles et la Duranne. Après réflexion nous formulons les propositions exposées ci-dessous. Elles ne portent pas sur l'ensemble du système vélo qu'il faudrait développer, elles ne concernent que les aménagements de voiries prioritaires visant la sécurisation des itinéraires
- Nous avons bien conscience des contraintes techniques, financières et politiques qui pèsent sur la réalisation de ces propositions, néanmoins nous avons voulu **concevoir un réseau cyclable cohérent qui serait en quelque sorte idéal dans la zone d'étude** et donnerait envie de devenir cycliste en toute sécurité à ceux qui ne le sont pas encore
- En attendant d'être concertée sur le plan vélo annoncé en mai 2020 par Mme le Maire, l'ADAVA prend l'initiative et donne des idées à la Ville et aux habitants.
- Que ce plan puisse servir de référence pour les actions à venir, sachant que si toute la zone urbaine comprise entre autoroutes et voies rapides était en zone 30 sauf en maintenant quelques axes pour lesquels la vitesse est limitée à 50 (axes structurants avec du trafic de transit au quartier), accompagné d'un plan de circulation en marguerite, ce serait un excellent accélérateur d'une politique cyclable (comme dans bien d'autres grandes villes)



Lien ADAVA



# Navigation dans le document

- [ADAVA qui es-tu ?](#)
- [Un plan vélo: outil stratégique d'aménagement de la ville](#)
- [Deux mesures d'apaisement de la ville propices au développement de la bicyclette](#)
- [Un plan vélo pour sécuriser les déplacements](#)
- [Un plan vélo La méthode de conception](#)
- [Opérations par quartiers](#)

Lien vers la page

Lien Google Map

Retour au sommaire

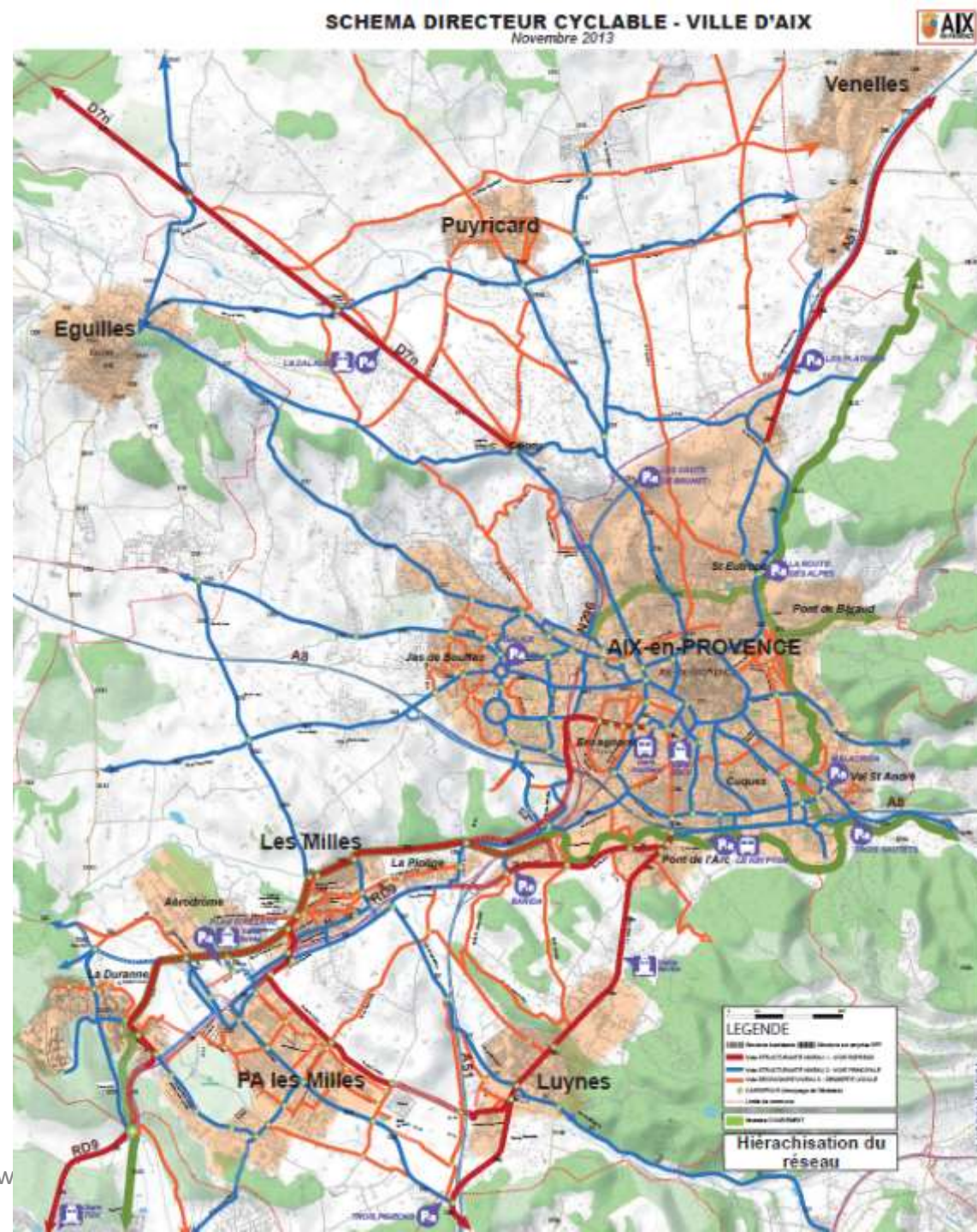


[Sommaire](#)

# SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - VILLE D'AIX 2013

Par délibération du Conseil municipal  
la Ville a adopté un schéma directeur  
cyclable ambitieux dont la réalisation  
est encore malheureusement  
balbutiante

[https://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/4\\_schema\\_directeur\\_velo\\_carte\\_annexe3.pdf](https://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/4_schema_directeur_velo_carte_annexe3.pdf)



# Quartiers

- [Aix Centre-Ville A](#)
- [Aix Centre-Ville B](#)

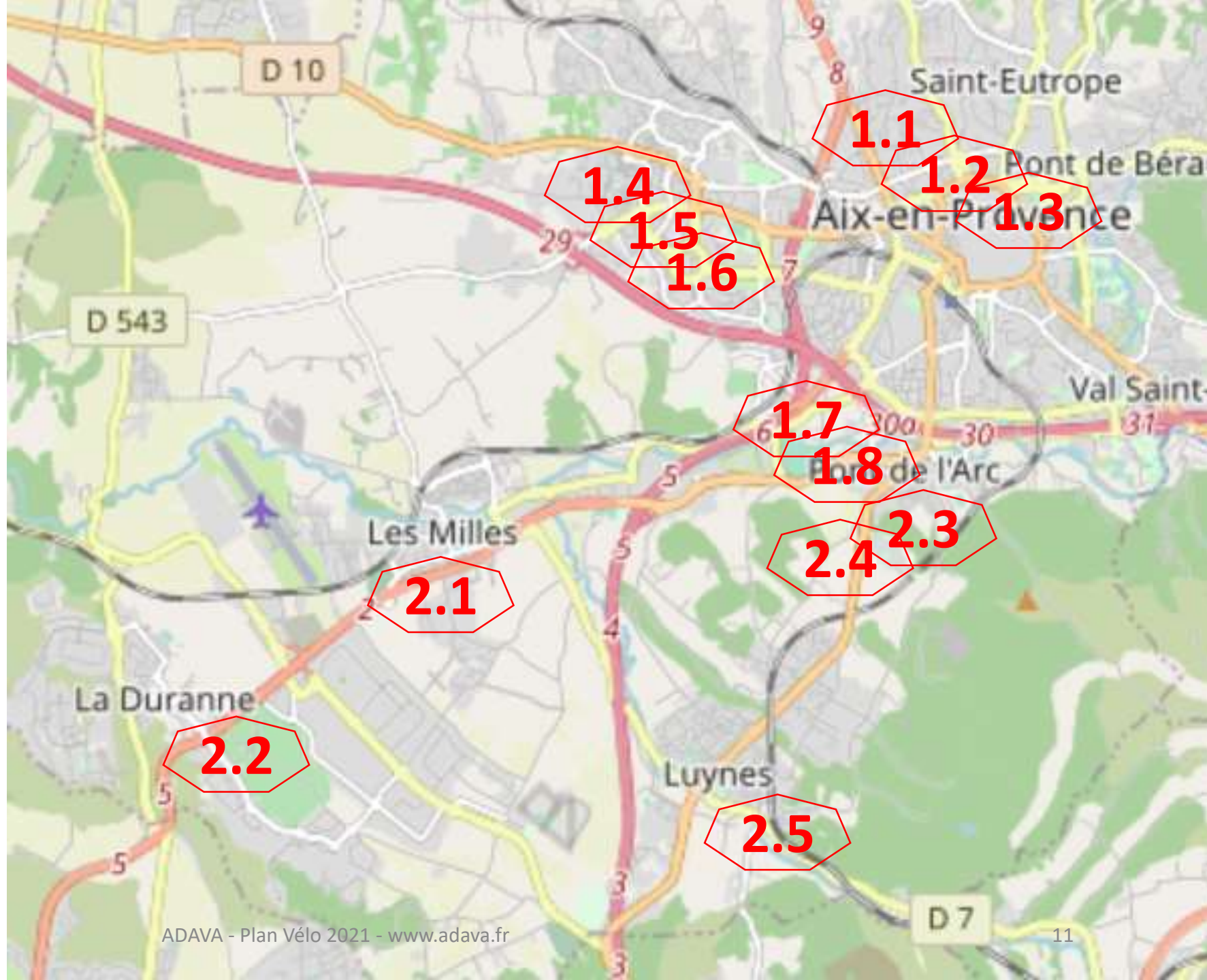
## 1. Aix

1. [Aix Partie A](#)
2. [Aix Partie B](#)
3. [Aix Partie C](#)
4. [Secteur Aix Ouest A](#)
5. [Secteur Aix Ouest B](#)
6. [Secteur Aix Ouest C](#)
7. [Aix Sud \(A\)](#)
8. [Aix Sud \(B\)](#)

## 2. Quartiers Périphériques

1. [Les Milles](#)
2. [La Duranne](#)
3. [Pont de l'Arc \(A\)](#)
4. [Pont de l'Arc \(B\)](#)
5. [Luynes](#)

07/07/2021



ADAVA - Plan Vélo 2021 - www.adava.fr

# Aix Centre-Ville A

1. [Avenue des Belges](#)
2. [Ronde](#)
3. [Avenue Victor Hugo](#)
4. [Avenue Benjamin Abram](#)
5. [Avenue Anatole France](#)
6. [Avenue du Parc](#)
7. [Avenue Jules Ferry](#)
8. [Avenue Pierre Puget](#)
9. [Rue de Cuques](#)



# Avenue des Belges

- Enjeu: il existe des bandes cyclables sur trottoir qui sont source de conflits piétons / vélos
- Elles ne permettent de rouler vite pour aller au travail
- Ouvrir les couloirs de bus aux vélos



[Sommaire](#)

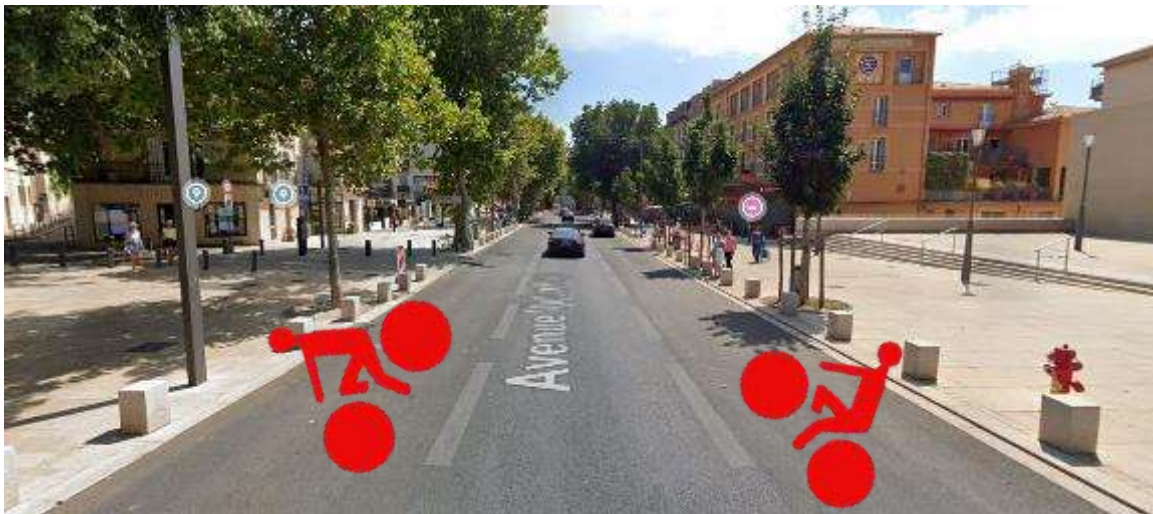
# Rotonde

- Au bout de la bande cyclable sur le trottoir avenue des Belges, après le panneau vélos pied à terre, pour assurer la continuité cyclable
- Transformer le parterre de l'Apple store en zone piétonne autorisée aux vélos (pis-aller)



# Avenue Victor Hugo

- Ouvrir les couloirs de bus aux vélos
- Revoir les entrées/sorties des aménagements cyclables existants (pas d'angle droit, bordure à 0 et retrait des bornes en pierre)
- Débouché de la rue Cardinale: reculer le feu tricolore pour libérer le trottoir



# Avenue Benjamin Abram

- Axe majeur pour les modes actifs entre les facultés/cité U et le centre-ville
- Partie haute (à sens unique): Supprimer le stationnement, élargir le trottoir et créer un aménagement cyclable en contre-sens (avec séparateur physique)
- Partie basse (du rectorat à Anatole France): prolonger la bande cyclable sens montant avec suppression du stationnement (sauf PMR et livraison), élargissement des trottoirs et plantation d'arbres





# Avenue Anatole France

- Idéalement, supprimer le tourne à gauche (vers Av. du Parc) pour créer un aménagement cyclables et piétons
- Supprimer le stationnement côté hôtel pour créer un aménagement cyclable



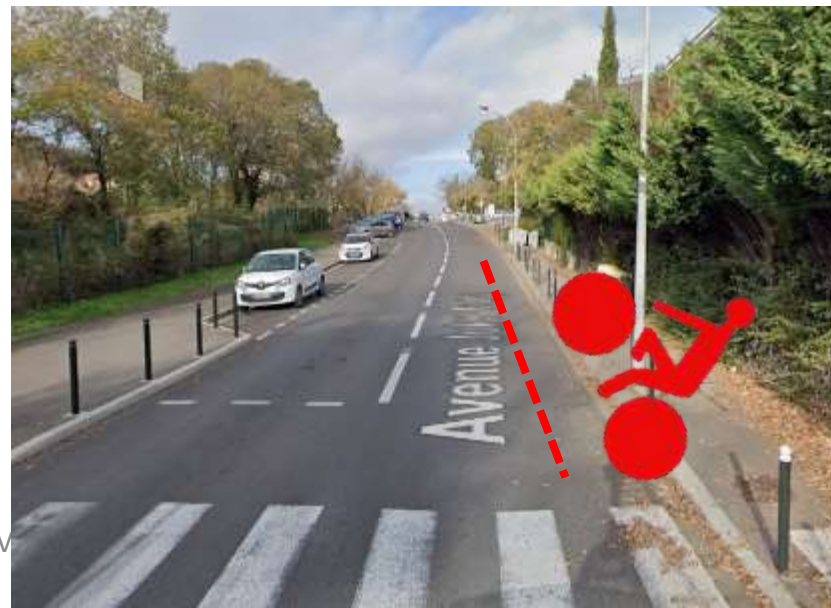
# Avenue du Parc

- Supprimer une voie et créer une piste cyclable à contre sens
- Supprimer un côté de stationnement
- Stationnement de l'autre côté en longitudinal
- Elargir les trottoirs



# Avenue Jules Ferry

- A partir du cours d'Orbitelle et jusqu'à l'av. Pierre Puget: limiter à 30 km/h et passer en vélorue dans les deux sens
- Ouvrir le parc Jourdan (augmenter l'amplitude horaire)
- Créer un passage pour les vélos entre le Camin d'Oc et l'avenue Schuman qui longe la voie ferrée et arrive entre le pont-rail et le rectorat
- bas de l'avenue Jules Ferry (de coton rouge à Av P. Puget): bande cyclable montante



# Avenue Pierre Puget

- Mettre en sens unique pour les véhicules motorisés avec double sens cyclable



# Aix Centre-Ville B

1. [Avenue Saint Jerome](#)
2. [Cours d'Orbitelle](#)
3. [Boulevards extérieurs](#)
4. [Av Gustave Desplaces](#)
5. [Av Max Juvénal](#)
6. [Rue des Allumettes & Avenue Armand Lunel](#)
7. [Boulevard Ferdinand de Lesseps](#)



# Rue de Cuques

- Partie Nord en sens unique actuellement: rénovée récemment avec Double Sens Cyclable (DSC). RAS
- Partie Sud:
  - Mettre en sens unique jusqu'à la rue de Courcy avec DSC. Puis jusqu'au parc de Cuques en zone de rencontre (avec chicanes, stationnement à intervalles, etc.)
  - Flux modes actifs importants avec les étudiants des cités universitaires de Cuques et de Gazelles)
- Plantation d'arbres à prévoir. (Parc Naturel Urbain PNU)



# Avenue Saint-Jérôme

- Entre la rue de Cuques et le carrefour d'Orbitelle: supprimer un côté du stationnement pour un aménagement cyclable (sens montant)
- Zone 30



# Cours d'Orbitelle

- Bande cyclable dans le sens montant (Place PMR à sauvegarder)





# Boulevards extérieurs

- Créer un piste cyclable bidirectionnelle à contre sens de la circulation actuelle avec suppression du stationnement latéral
- Franchissement des carrefours sur plateaux traversants



# Av Gustave Desplaces

- Couloir de bus arrivant à la gare à prolonger depuis le Grand Théâtre de Provence. A élargir pour les vélos



# Av Max Juvénal

- Prolonger la bande cyclable jusqu'à la place Narvik dans le sens montant



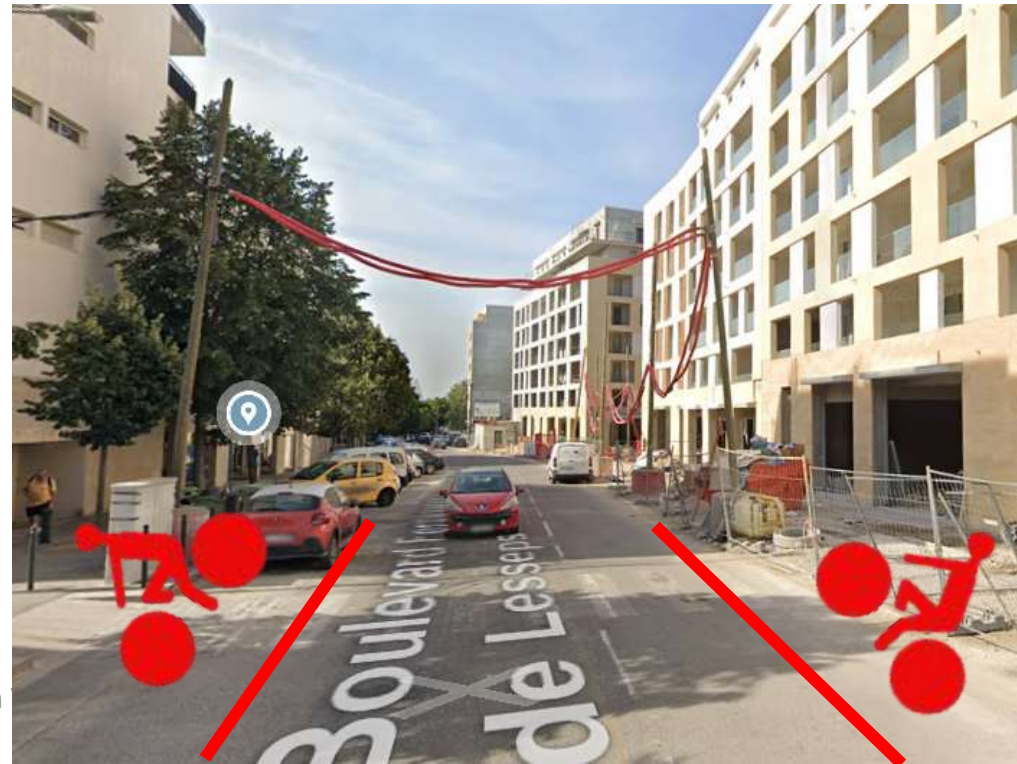
# Rue des Allumettes & Avenue Armand Lunel

- Créer un bande cyclable dans les deux sens montants



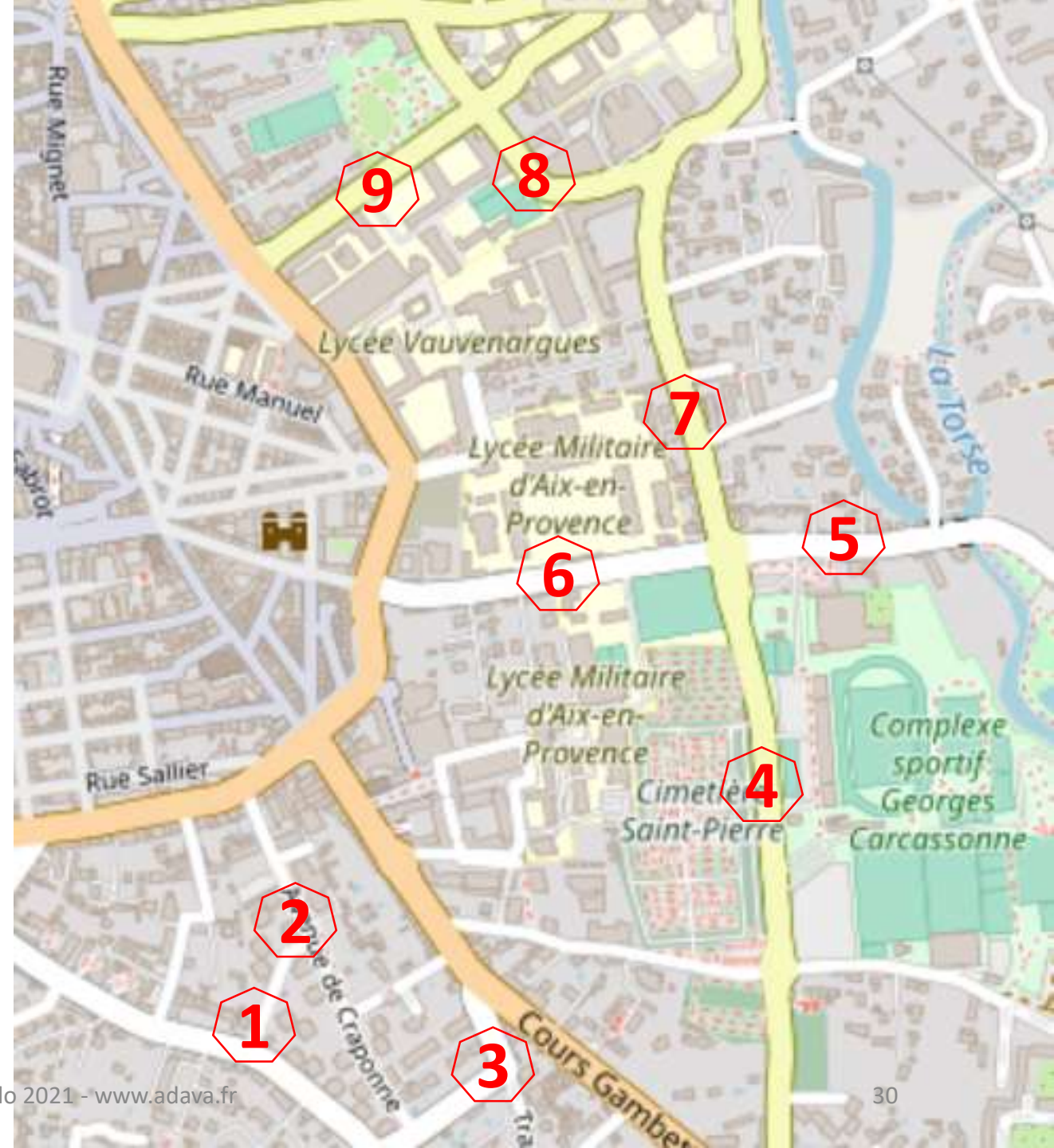
# Boulevard Ferdinand de Lesseps

- Créer une piste cyclable dans les deux sens et supprimer le stationnement



# Aix – Partie A

1. [Avenue d’Oraison](#)
2. [Avenue de Craponne](#)
3. [Avenue Lucien Gautier](#)
4. [Avenue des Déportés de la Résistance Aixoise](#)
5. [Avenue des Ecoles Militaires](#)
6. [Boulevard des Poilus](#)
7. [Rue du RICM](#)
8. [Avenue du docteur Aurientis](#)
9. [Cours des Arts et Métiers](#)



# Avenue d'Oraison

- Avenue d'Oraison: supprimer le stationnement d'un des deux côtés et créer un double sens cyclable



# Avenue de Craponne

- Zone de rencontre avec dispositif de réduction de la vitesse (Chicane, mobilier urbain, etc.)



[Sommaire](#)



# Avenue Lucien Gautier

- Créer une Zone 30



[Sommaire](#)

# Avenue des Déportés de la Résistance Aixoise

- Réaliser un mode actif, entre les platanes et les terrains skate-park / tennis à la place du stationnement et / ou sur la bande de verdure entre le grillage et les terrains



# Avenue des Ecoles Militaires

- Harmoniser la vitesse (zone 30) sur l'ensemble de l'avenue
- Envisager de passer l'avenue des écoles militaires et l'avenue Gambetta à sens unique (boucle) pour pouvoir créer des pistes cyclables double sens



# Boulevard des Poilus

- Supprimer du stationnement côté Sud pour création d'un aménagement cyclable. (largeur insuffisante pour un aménagement de chaque côté)
- Créer une zone 30: signalisation horizontale et verticale
- Refaire la chaussée très déformée



# Rue du RICM

- Trop étroit pour un aménagement cyclable
- Créer une zone 30
- Envisager un sens unique pour pouvoir créer une piste cyclable double sens



# Avenue du docteur Aurientis

- Repasser la rue en sens unique comme auparavant avec aménagement cyclable dans chaque sens
- Créer une zone 30



# Cours des Arts et Métiers

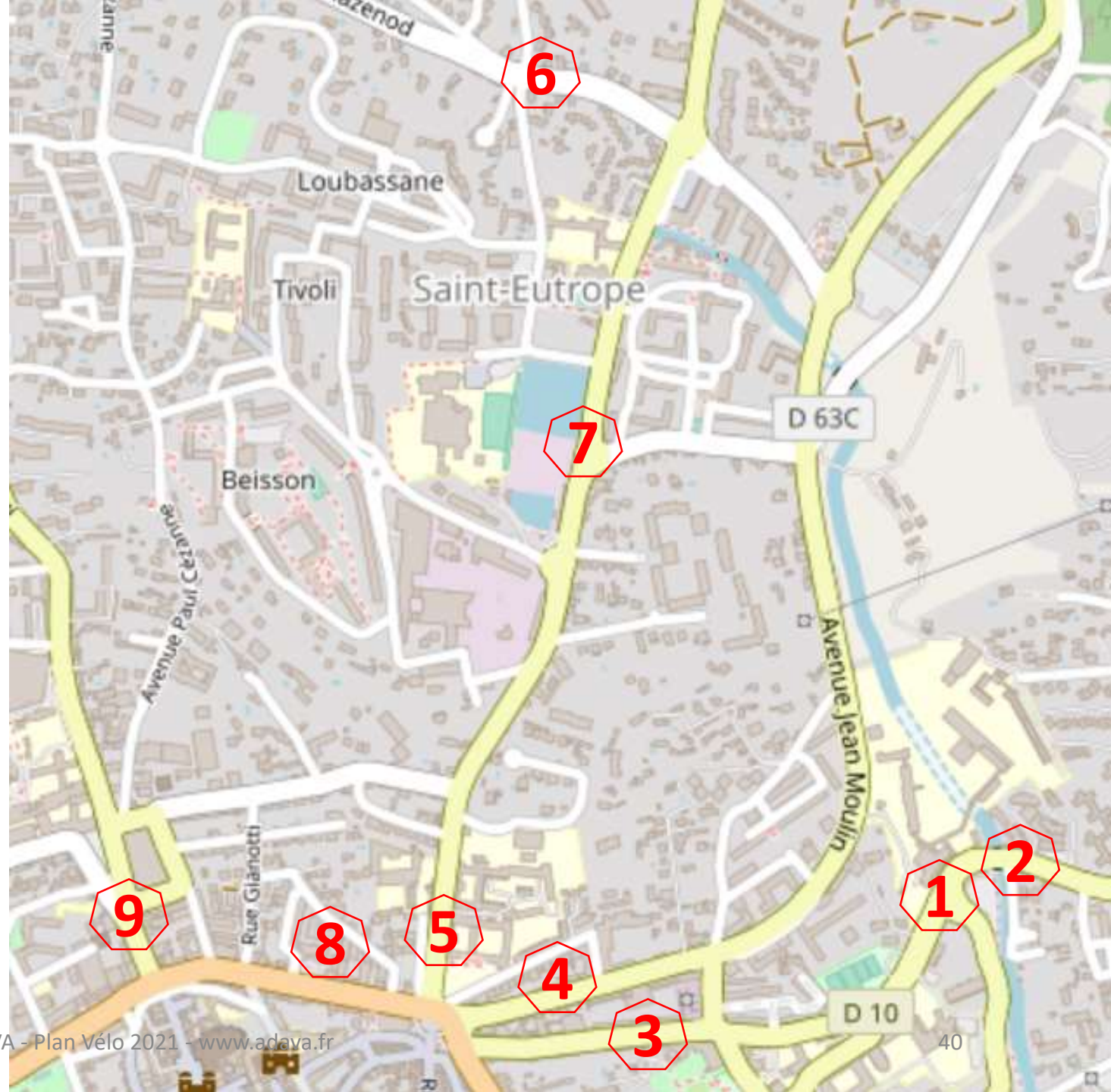
- Garer longitudinalement les voitures pour élargir le trottoir Ouest (côté Parc Rambot)
- Dans l'état actuel, emprise insuffisante sur l'ensemble du cours pour un aménagement cyclable
- Mettre en sens unique pour les voitures, voie bus + diablinae + vélo en direction du centre
- Créer une zone 30 ou vélorue



[Sommaire](#)

# Aix – Partie B

1. [Avenue Jean et Marcel Fontenaille \(SUD\)](#)
2. [Avenue Jean et Marcel Fontenaille \(NORD\)](#)
3. [Avenue Sainte-Victoire](#)
4. [Avenue Francois & Emile Zola](#)
5. [Avenue Jules Isaac \(Montée St Eutrope\)](#)
6. [Av Joseph Rigaud](#)
7. [Av Jules Isaac](#)
8. [Quartier Signoret](#)
9. [Avenue Pasteur](#)





# Avenue Jean et Marcel Fontenaille (SUD)

- Partie Sud - Vers centre-ville: Supprimer le mini couloir bus pour réaliser un aménagement cyclable jusqu'à l'entrée du Lycée Cézanne (utile aux élèves)



# Avenue Jean et Marcel Fontenaille (NORD)

- Partie Nord entre le Lycée et le chemin de Beauregard: réduire la largeur des voies pour réaliser une bande cyclable dans le sens montant
- Ou supprimer le couloir bus pour réaliser un aménagement cyclable dans chaque sens



# Avenue Sainte-Victoire

- Dans la partie à sens unique: inverser le sens de circulation de la bande cyclable pour permettre un double sens cyclable. malgré le risque d'emportiérage
- Insertion difficile dans le carrefour Nostradamus/Pétrarque
- Créer une zone 30



# Avenue Francois & Emile Zola

- Inclus dans le plan vélo de la métropole (<https://www.ampmetropole.fr/actualites/plan-velo-2019> )
- Proposition «optimiste »: mettre en sens unique avec aménagement cyclable dans les 2 sens
- Proposition «minimale »: Supprimer le stationnement à cheval pour faire une bande cyclable



# Avenue Jules Isaac (Montée St Eutrope)

- Mettre en sens unique (montant ?) avec double sens cyclable (DSC) après avoir supprimé des quelques places cyclables restantes entre les arbres et élargissement du trottoir



# Av Joseph Rigaud

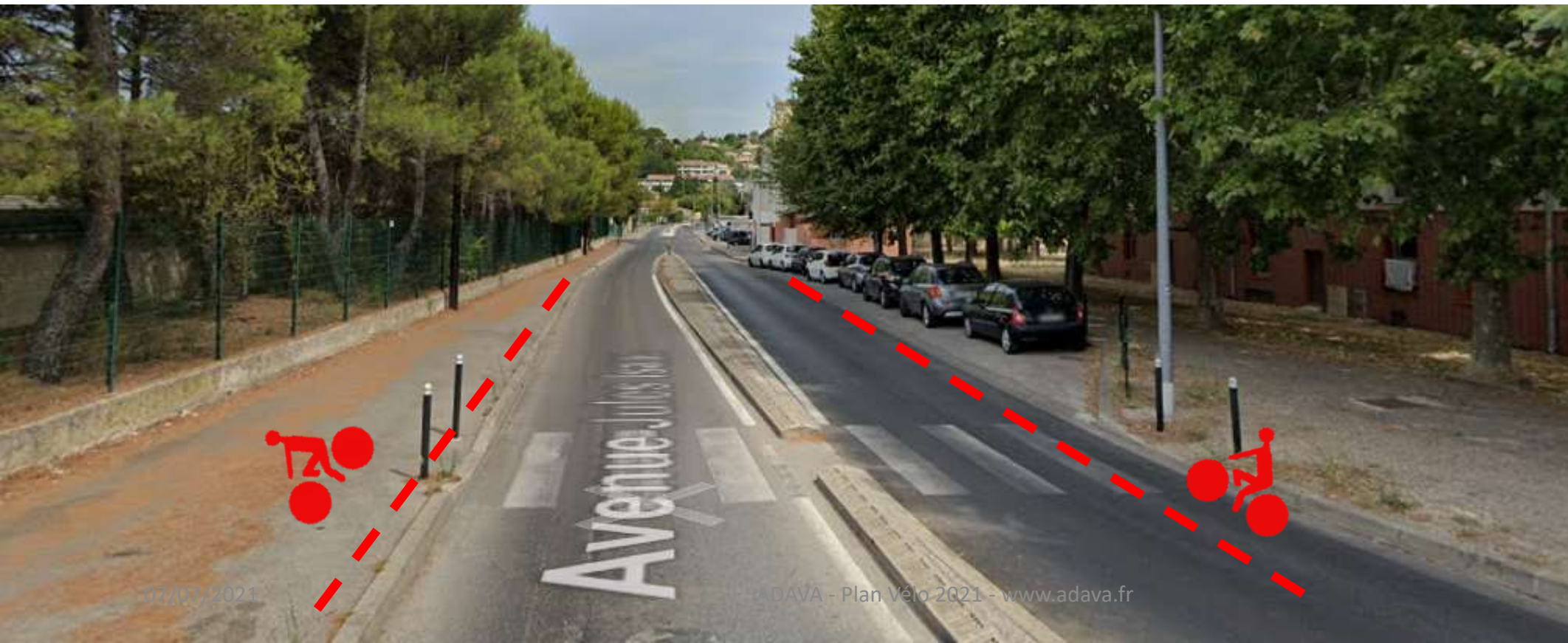
- Créer une piste cyclable montante grâce au rétrécissement du terre-plein central



[Sommaire](#)

# Av Jules Isaac

- Créer une piste cyclable ou bande cyclable en supprimant le stationnement et le terre-plein central



# Quartier Signoret

- Rues Signoret, Rufinus, Gianotti, ... à faible trafic automobile à transformer en zone de rencontre





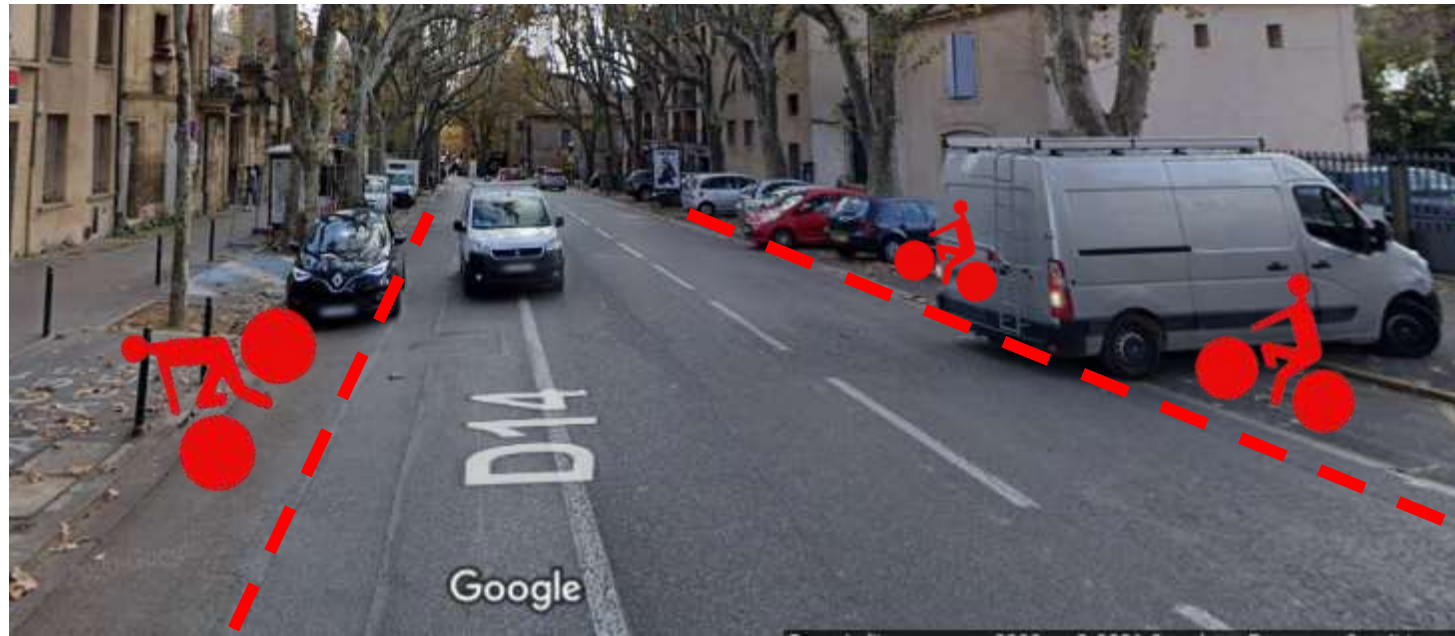
# Aix – Partie C

1. [Tour du parking Pasteur](#)
2. [Avenue Paul Cézanne](#)
3. [Avenue Philippe Solari](#)
4. [Avenue Pontier](#)
5. [Avenue des Musiciens](#)
6. [Avenue de Lattre de Tassigny](#)
7. [Place Nelson Mandela](#)
8. [Rue de l'Entrepôt](#)
9. [Cours Sextius et boulevard de la République](#)



# Avenue Pasteur

- Supprimer une des 2 voies entrantes pour réaliser bande cyclable dans chaque sens
- Supprimer le stationnement (~10places sauf PMR/livraison en créneaux)



# Tour du parking Pasteur

- Supprimer une voie de circulation automobile
- Créer une piste cyclable



# Avenue Paul Cézanne

- Passer en sens unique (montant ?) et retour par l'avenue Solari (restant en double sens)
- Créer une piste cyclable et élargissement des trottoirs



# Avenue Philippe Solari

- Assurer la continuité de la bande cyclable montante



[Sommaire](#)

# Avenue Pontier

- Créer une piste cyclable montante



[Sommaire](#)

# Avenue des Musiciens

- Large avenue en cul de sac
- Créer des pistes cyclables dans chaque sens pour la desserte du collège Rocher du Dragon et Parc Mozart (plusieurs centaines de logements)



# Avenue de Lattre de Tassigny

- De la rue de la Molle jusqu'au chemin de Brunet (sens montant): réaliser des aménagements cyclables entre les arbres et la limite des parcelles privées, dans la continuité de ceux existants devant le supermarché Casino et la clinique Axium
- Créer une bande cyclable dans le sens descendant après la clinique Axium (réduction du nombre de voies de circulation ou emprise à gagner sur le trottoir)





# Place Nelson Mandela

- Créer des sas vélos à tous les feux du carrefour
- Réaménager la fin de la piste cyclable arrivant de l'Av de Lattre de Tassigny finissant sur un passage piéton avec chicane et dans un virage.
- Matérialiser les principaux cheminement cyclables (notamment ceux qui obligent les cyclistes à tourner à gauche (ex sens cours des minimes /rue de Célony, avenue de Lattre de Tassigny/ Boulevard de la République)



# Rue de l'Entrepôt

- Créer un double sens cyclable en supprimant le stationnement



# Cours Sextius et boulevard de la République

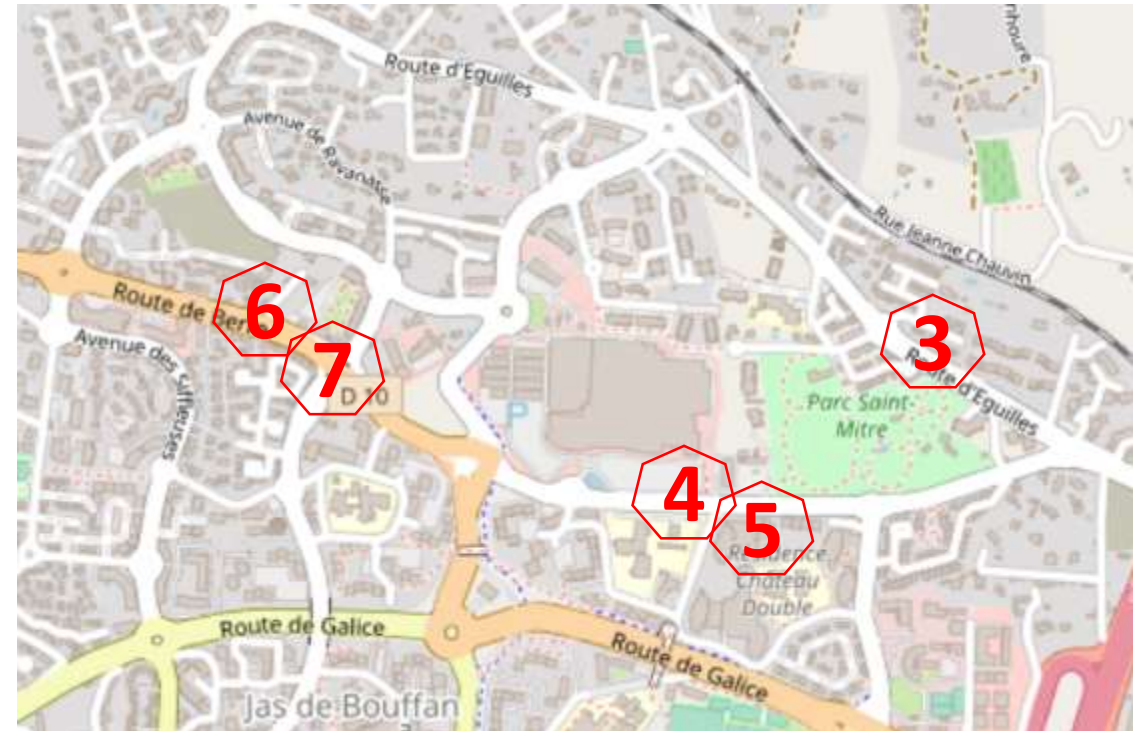
- Enjeu: bouclage de la zone piétonne du centre-ville
- Boulevard à réserver uniquement aux modes actifs et transports publics, livraisons et véhicules de secours, de même que le Cours Sextius



[Sommaire](#)

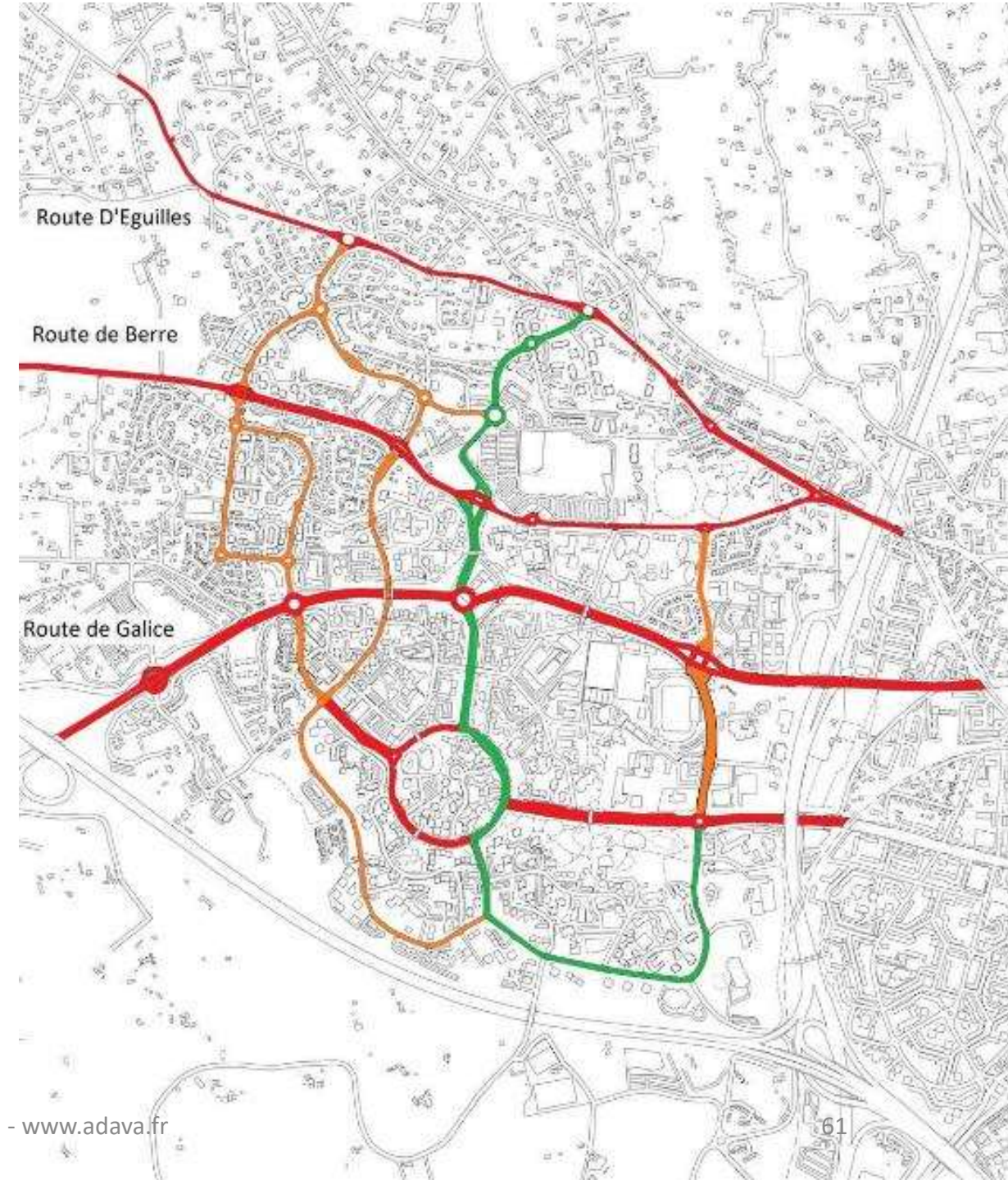
# Secteur Aix Ouest (A)

1. Les axes de circulation du secteur Ouest
2. 4 grands axes Est ↔ Ouest
3. Route d'Eguilles
4. Avenue Jean Monnet (état des lieux)
5. Avenue Jean Monnet (propositions)
6. Route de Berre (état des lieux)
7. Route de Berre (propositions)



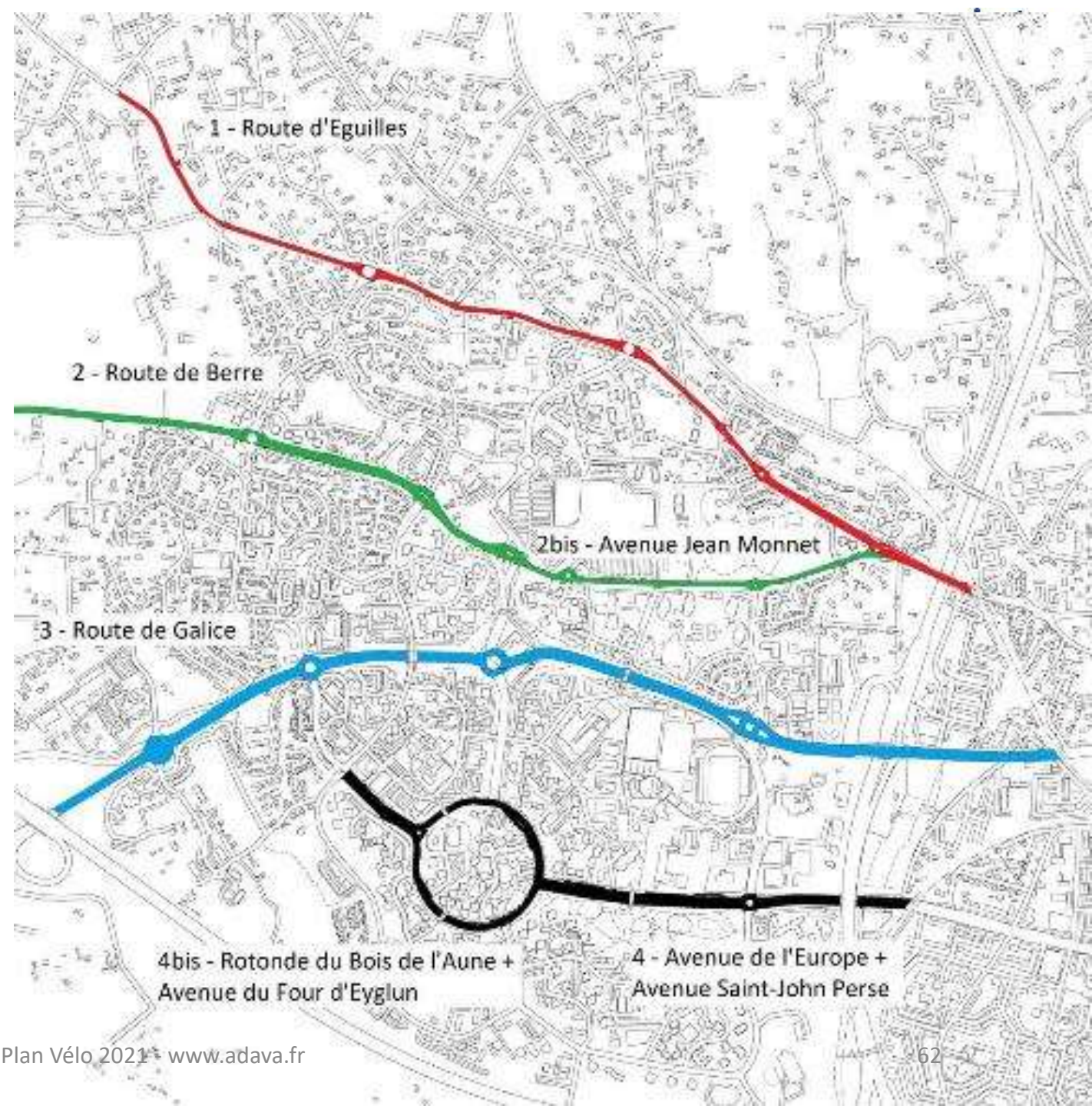
# Les axes de circulation du secteur Ouest

- Axes principaux en **rouge**
- Axes secondaires en **orange**
- BHNS en **vert**



# 4 grands axes Est ↔ Ouest

- Route d'Eguilles D17 (en rouge)
- Route de Berre D10 et Avenue Jean Monnet (en vert)
- Route de Galice D64 (en bleu)
- Avenues de l'Europe / St John Perse / Rotonde Bois de l'Aune / Four d'Eyglun (en noir)



# Route d'Eguilles

- Liaison Aix – Eguilles, quartier résidentiel, axe structurant
- Aménagements cyclables déjà existants sur une partie du linéaire
- A transformer en pistes cyclables sécurisées



# Avenue Jean Monnet (état des lieux)

- Enjeu: desserte du parc Saint-Mitre et groupe scolaire château Double (école + collège)
- Existant: absence de continuité cyclable
  - Une bande cyclable unidirectionnelle (côté Sud puis côté Nord) (en rouge)
  - Courte piste cyclable bidirectionnelle le long de Géant Casino (en vert).





# Avenue Jean Monnet (propositions)

- Supprimer le stationnement d'un côté pour création d'une piste cyclable (a défaut une 2eme bande cyclable)
- Créer une piste cyclable bidirectionnelle côté Nord dans la continuité de celle existante le long de Géant Casino



# Route de Berre (état des lieux)

- Route de Berre: du carrefour Brédasque jusqu'à la sortie d'agglomération
- Enjeu: liaison Aix – Les Granettes – Ventabren
- Desserte de nombreux petits commerces le long de la route
- Trafic poids-lourds et cars important



# Route de Berre (propositions)

- Supprimer le terre-plein central pour créer deux bandes cyclables
- Point noir: étroitesse du pont des 2 ormes
- Créer une passerelle dédiée piétons/vélos



[Sommaire](#)

# Secteur Aix Ouest (B)

1. Route de Galice  
(du cours des Minimes au RP Lt Colonel Jean-Pierre )
2. Route de Galice  
(du RP Lt-Cl. Jean-Pierre au RP Crédit Agricole )
3. Route de Galice  
(du RP du Crédit Agricole jusqu'à là Molière)
4. Avenues de l'Europe / St-John Perse
5. Rotonde du Bois de l'Aune-Av du Four d'Eyglun
6. Les axes secondaires du quartier Ouest
7. Avenue de Brédasque
8. Avenue de Bagatelle
9. Avenue des Siffleuses



# Route de Galice (du cours des Minimes au rond-point Colonel Jean-Pierre)

- Voie de desserte principale du Jas de Bouffan (2X2 voies) à fort trafic
- Proposition idéale: créer une piste cyclable dans chaque sens (en réduisant éventuellement le terre-plein central)



[Sommaire](#)

# Route de Galice (du RP Lt-Cl. Jean-Pierre au RP Crédit Agricole )

- Proposition: élargir les trottoirs et supprimer une voie dans chaque sens pour créer deux pistes cyclables sécurisées



# Route de Galice (du RP du Crédit Agricole jusqu'à la Molière)

- Créer deux pistes cyclables du rond point Crédit Agricole au pont sous l'autoroute A8 et supprimer une voie de circulation voiture
- Créer des trottoirs avant et après le pont
- Après le pont: créer deux pistes cyclables jusqu'à la Molière



[Sommaire](#)

# Avenues de l'Europe / St-John Perse

- Enjeu: desservir le collège Jas du Bouffan côté Nord.
- Avenue de l'Europe déjà traitée avec le BHNS
- Avenue Saint-John Perse: 2x2 voies non justifiées, trafic faible et vitesse élevée. Aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté Nord dans la continuité de celle de l'avenue de l'Europe. Nécessite très peu de travaux (pose d'un séparateur)
- Créer un trottoir côté sud





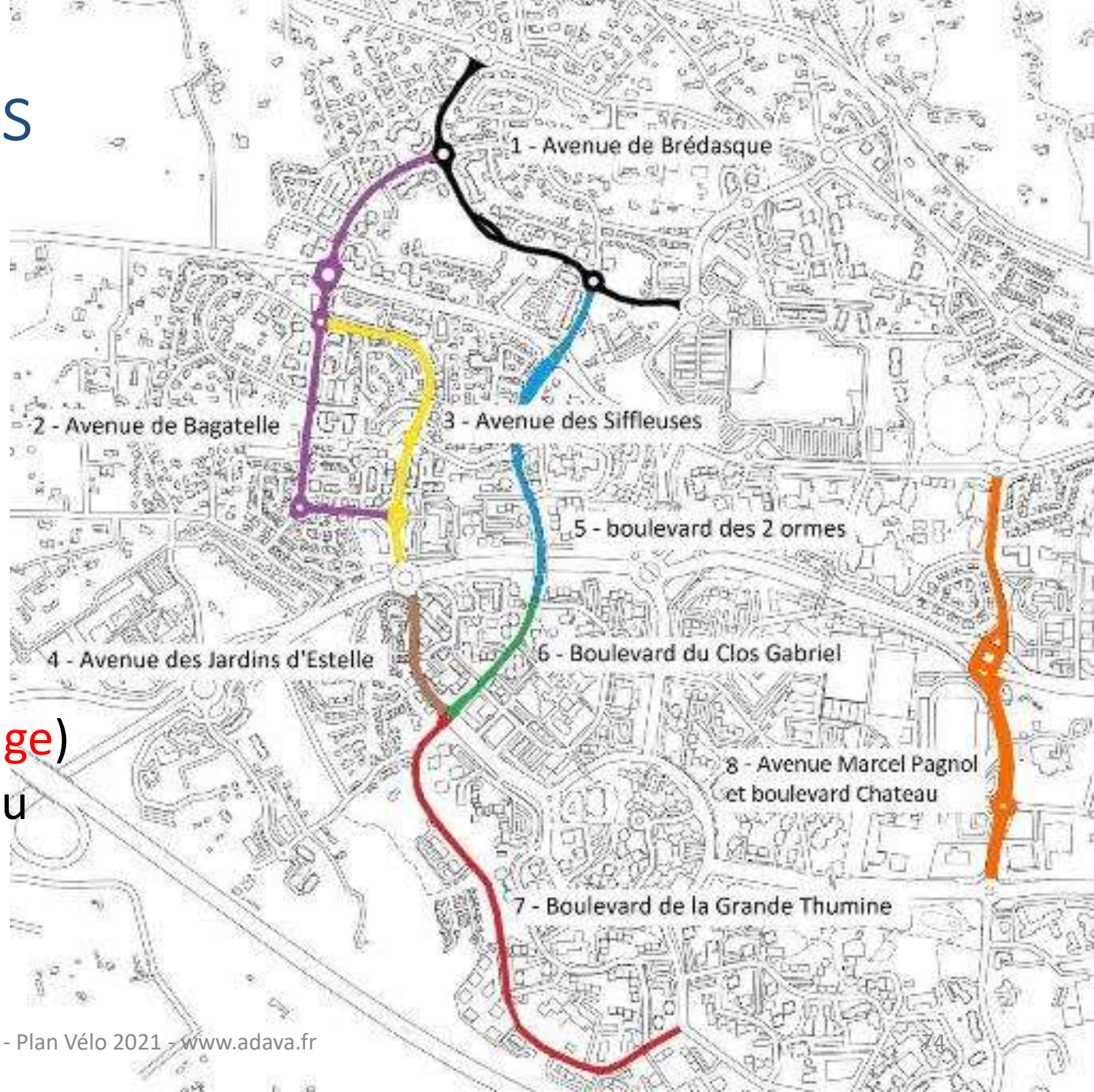
# Rotonde du Bois de l'Aune / Avenue du Four d'Eyglun

- Sur ces avenues à 2 voies (vitesse excessive) existence de bandes cyclables dans chaque sens, nécessité de réduction de la voirie VP
- Supprimer les voies de droite et créer une piste cyclable dans chaque sens avec des GBA
- A long terme, Créer une piste bi directionnelle en prolongement des av de l'Europe – St John Perse



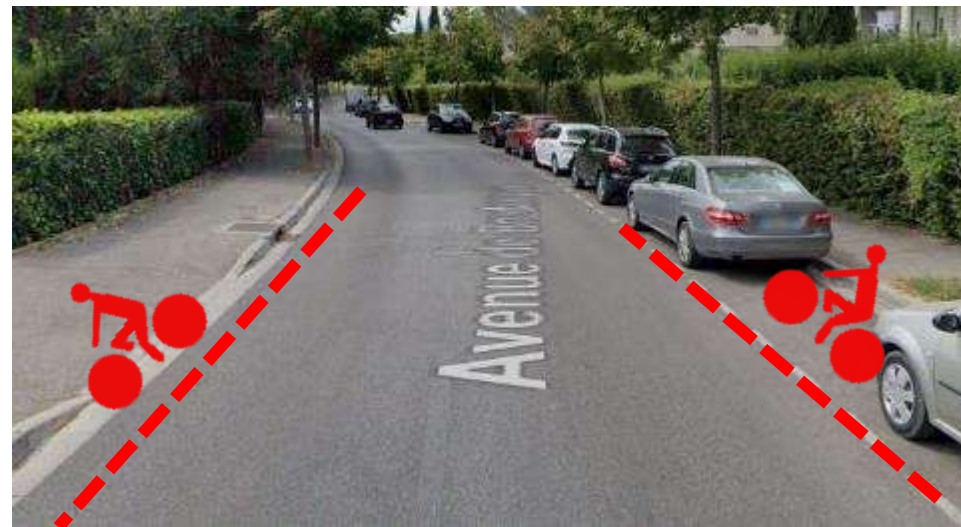
# Les axes secondaires du quartier Ouest

- Avenue de Brédasque (noir)
- Avenue de Bagatelle (violet)
- Avenue des Siffleuses (jaune)
- Avenue des Jardins d'Estelle (marron)
- Boulevard des 2 ormes (bleu)
- Boulevard du Clos Gabriel (vert)
- Boulevard de la Grande Thumine (rouge)
- Avenue Marcel Pagnol et Boulevard du Château Double (orange)



# Avenue de Brédasque

- Passer en zone 30 et créer de chicanes par alternat des côtés de stationnement
- Ou supprimer du stationnement pour création de bandes cyclables
- Ou mettre en sens unique (détour par route de Berre ou route d'Eguilles) mais question sur l'itinéraire de bus ligne 3



# Avenue de Bagatelle

- Passer en zone 30
- Supprimer le stationnement d'un côté pour création de deux bandes cyclables ou au minimum une dans le sens montant
- Ou possibilité de mettre en sens unique avec l'avenue des Siffleuses et créer de deux pistes cyclables



# Avenue des Siffleuses

- Passer en zone 30
- Supprimer le stationnement pour créer une piste cyclable dans le sens montant
- Ou mettre en sens unique avec avenue de Bagatelle et créer de deux pistes cyclables



# Secteur Aix Ouest (C)

1. [Avenue des Jardins d'Estelle](#)
2. [Boulevard des 2 ormes](#)
3. [Boulevard du Clos Gabriel](#)
4. [Boulevard de la Grande Thumine](#)
5. [Avenue Marcel Pagnol et Boulevard du Château Double](#)
6. [Existant / Proposition Aix Ouest](#)



# Avenue des Jardins d'Estelle

- Supprimer le stationnement d'un côté pour créer une piste cyclable bidirectionnelle dans le prolongement des avenues du Four d'Eyglun / St John Perse / Europe



# Boulevard des 2 ormes

- De l'Avenue de Brédasque jusqu'à la trémie: si le trafic VP le permet, chaussée à voie centrale banalisée ou créer de chicanes pour réduire la vitesse (Passage de ligne de bus ??? )
- De la Trémie au pont sur la route de Galice: bandes cyclables continues jusqu'à l'allée des Amandiers (en partie existantes)





# Boulevard du Clos Gabriel

- Stationnement à supprimer ou éventuellement aménagement cyclable sur trottoir



# Boulevard de la Grande Thumine

- Bande cyclable existante sur la partie basse
- Supprimer une partie du stationnement pour prolonger les bandes jusqu'au Four d'Eyglun



[Sommaire](#)

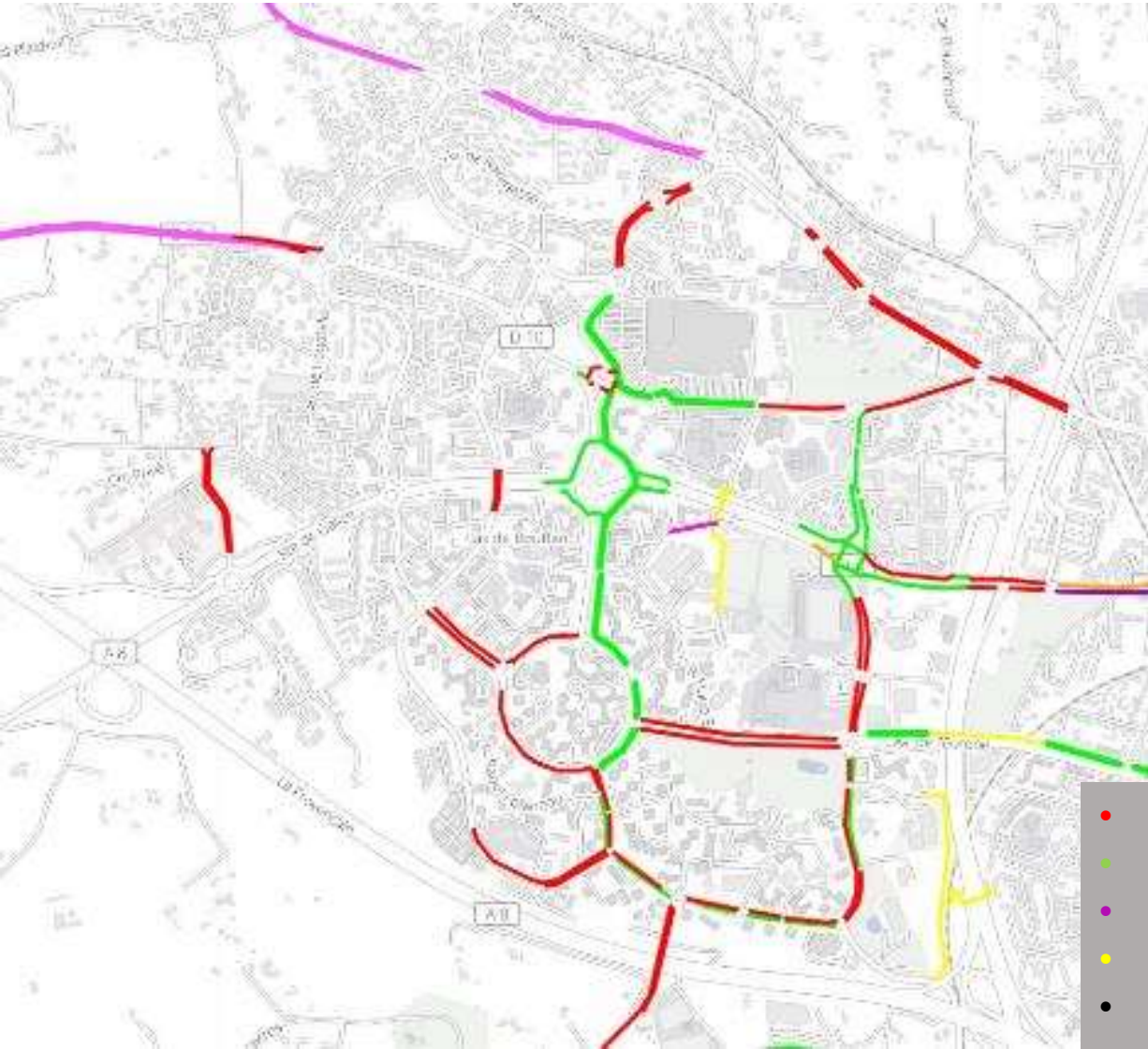
# Avenue Marcel Pagnol et Boulevard du Château Double: RAS

- Avenue Marcel Pagnol traitée en 2020 avec bande cyclable de chaque côté
- Boulevard du Château Double:
  - Aménagement cyclable sur trottoir partie Est déjà existant
  - Aménagement cyclable sur trottoir partie Ouest réalisée début 2021

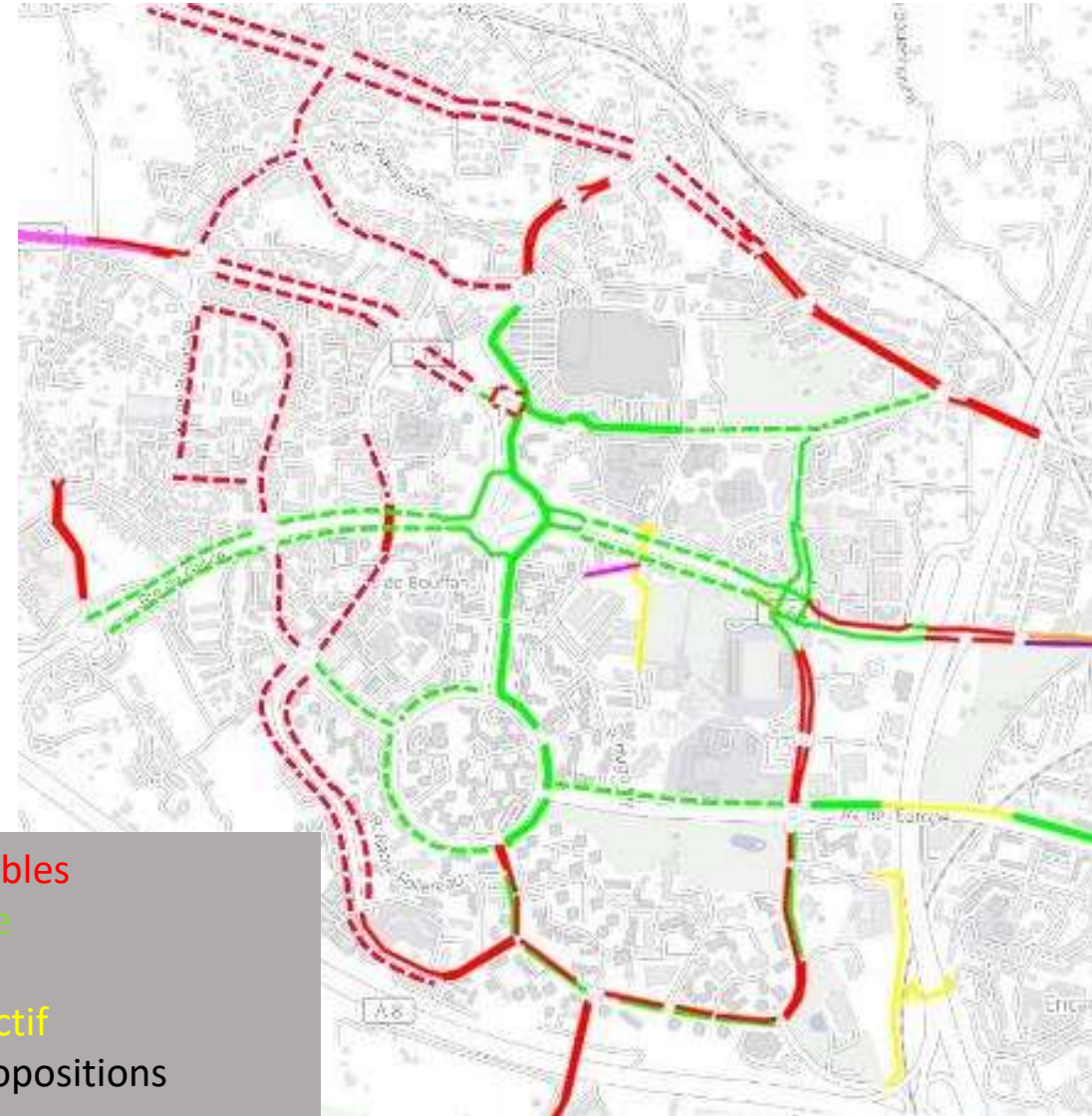


# Existant / Proposition Aix Ouest

- Situation actuelle



- Proposition



- bandes cyclables
- piste cyclable
- BDM
- voie mode actif
- pointillé : propositions

# Secteur Pont de l'Arc (A)



1. [Chemin de la Guiramande](#)
2. [Chemin du Viaduc](#)
3. [Rue Pascal Fieschi](#)
4. [Route des Milles RD9 - de RDT13 à l'Armelière 9](#)
5. [Route des Milles - à partir de l'Armelière](#)
6. [Rue Frédéric Rosa](#)
7. [Rue Jean Andreani - Nativité](#)

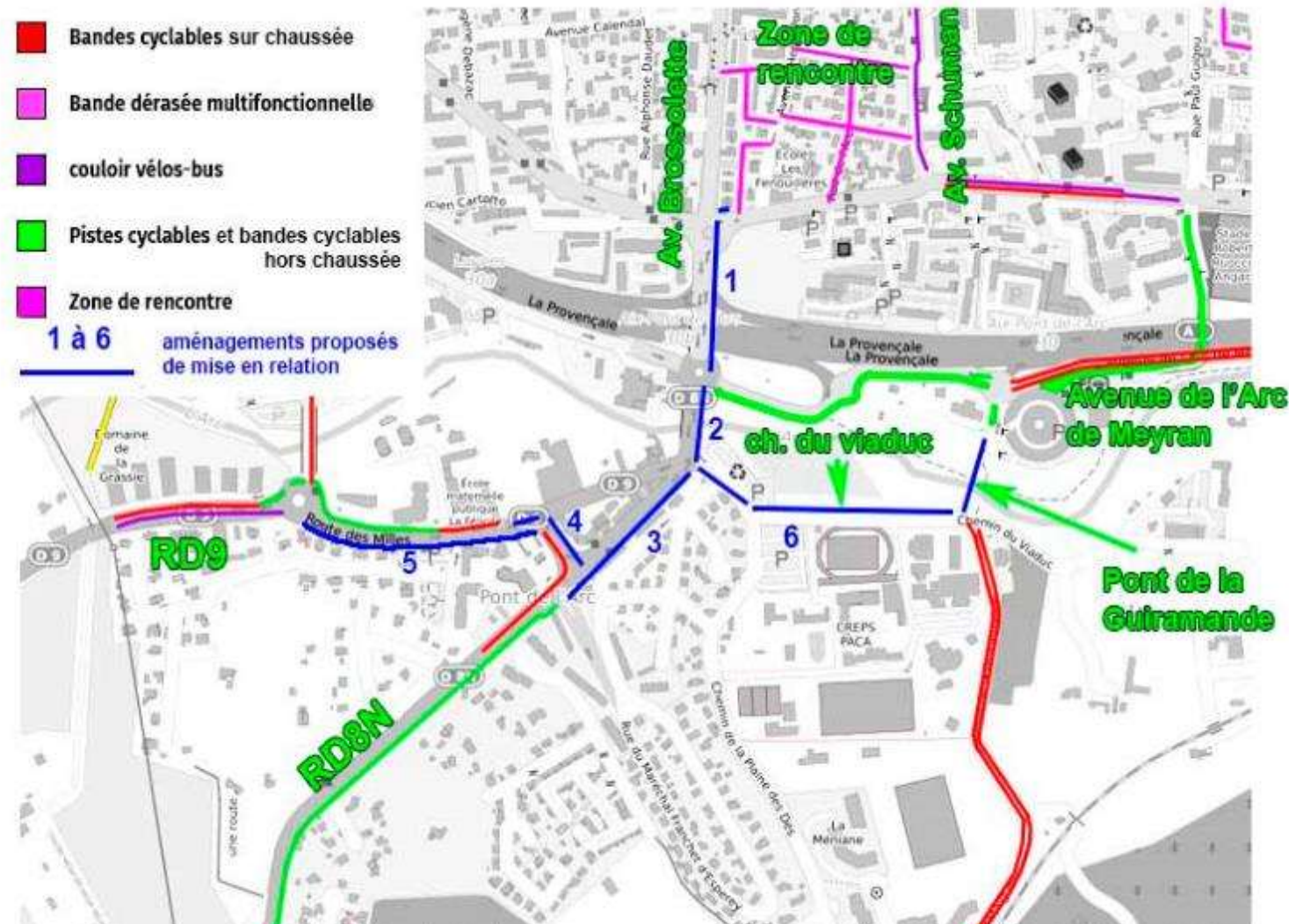


[Sommaire](#)

# Pont de l'Arc: relier les aménagements

Les propositions de l'ADAVA ont pour objectif de relier entre eux les aménagements existants en tenant compte du projet de la Ville, non complètement finalisé, de réorganisation de l'échangeur A8. Ces propositions sont d'autant plus pertinentes que des aménagements cyclables sont prévus sur la partie Sud de l'avenue Fortuné Ferrini (RD8N) et en cours sur la RD9 entre La Grassie et La Parade.

## Relier les aménagements cyclables existants



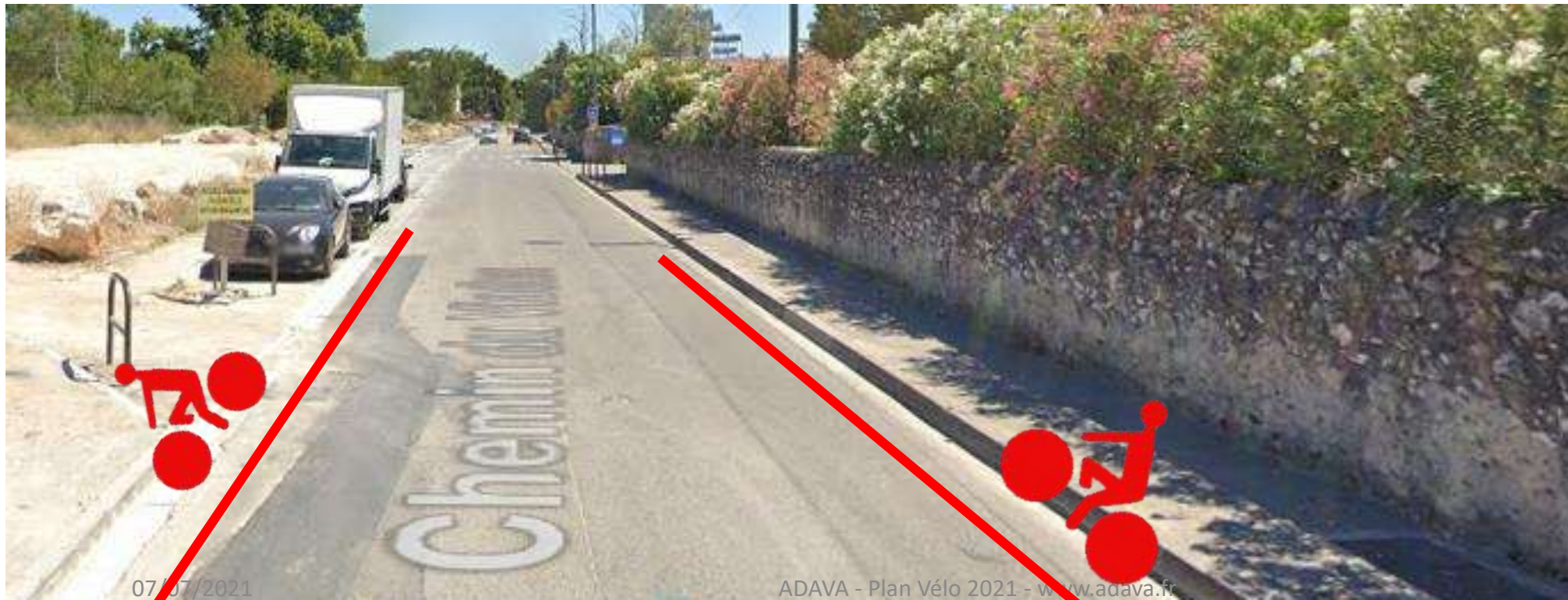
# Chemin de la Guiramande

- Problématique: bandes cyclables existantes mais impraticables au cause du stationnement sur trottoir.
- Solution: poursuivre la mise en place de barrières et/ou sanctionner ce type de stationnement



# Chemin du Viaduc

- Créer une piste cyclable dans chaque sens
- L'idéal serait de planter une rangée d'arbres dans cette rue très minérale dans le cadre du réaménagement post travaux Campus/pont de la Guiramande



[Sommaire](#)



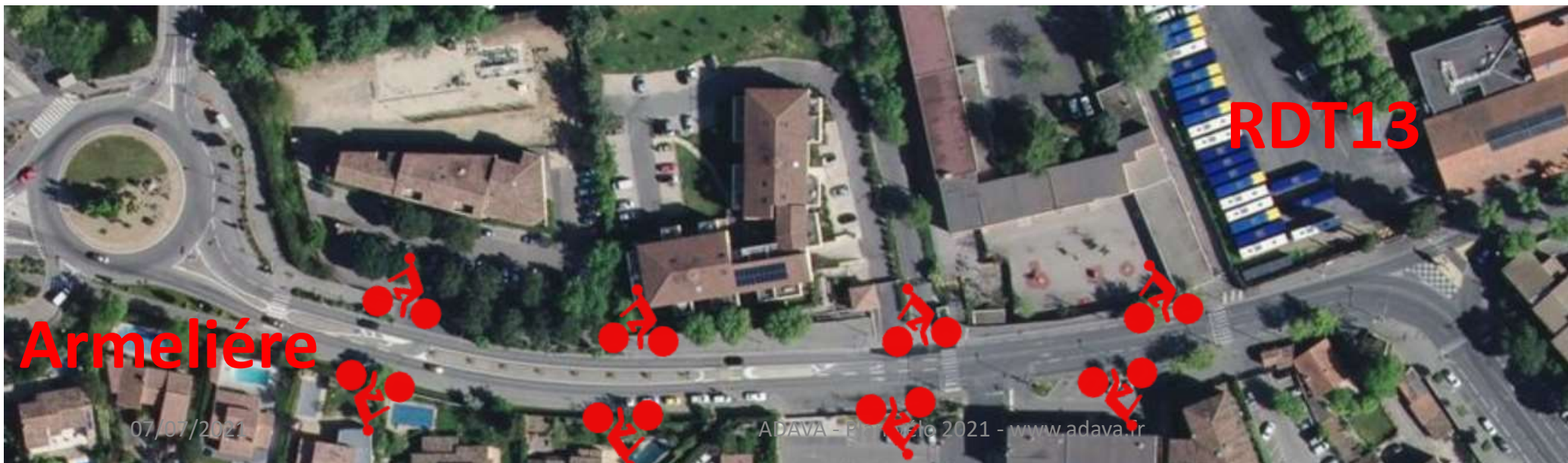
# Rue Pascal Fieschi

- Enjeux: liaison centre-ville / Pont de l'Arc / la Nativité / La Parade
- Créer une bande cyclable centrale pour pouvoir tourner à gauche dans l'avenue Fortuné Ferrini
- Le couloir de bus est inutilisé car il ne permet pas d'accéder facilement au dépôt RDT13 en face
- Créer une piste cyclable au lieu des places de stationnement à décaler sur le couloir bus inutilisé



# Route des Milles RD9 (de RDT13 à l'Armelière)

- Créer une bande cyclable sur la chaussée du côté sud (vers pont de l'Arc) avec suppression de l'îlot central
- Déplacer les barrières existantes sur la chaussée le long du trottoir côté nord (vers Les Milles) pour transformer la bande cyclable existant partiellement en piste cyclable
- Pour les enfants allant aux écoles, la bande cyclable sur le trottoir pourra être utilisée dans les deux sens



# Route des Milles (vers pont de l'Arc à partir de l'Armelière)

- Prolonger la piste cyclable bidirectionnelle depuis la Grassie jusqu'à pont de l'Arc



# Rue Frédéric Rosa (sud/nord)

- Enjeux: liaison Pont de l'Arc / Ecole La Nativité/ quartier La Beauvalle
- Constat: la bande cyclable est trop étroite et discontinue après le pont
- Proposition: élargir le trottoir de droite en incluant la bande cyclable actuelle. Ce trottoir élargi restera séparé des voitures par les barrières existantes
- Dans un 2ème temps, il est possible d'élargir le trottoir avec un petit mur de soutènement



# Rue Jean Andreani (côté Nativité)

- Enjeu: accès protégé en vélo jusqu'à l'école
- Créer une piste cyclable sur le trottoir et suppression de 3 places de stationnement au bout pour éviter le rétrécissement du trottoir



# Secteur Pont de l'Arc (B)

1. [Accès Nativité par la passerelle](#)
2. [Rue Jean Andreani - Beauvalle](#)
3. [Rue Magdeleine Hutin](#)
4. [Chemin de la Beauvalle – Lidl](#)
5. [Chemin de la Beauvalle – Pont de l'Arc](#)
6. [Avenue Fortuné Ferrini - Proposition](#)
7. [Avenue Fortuné Ferrini](#)
8. [Pont sur l'A8](#)



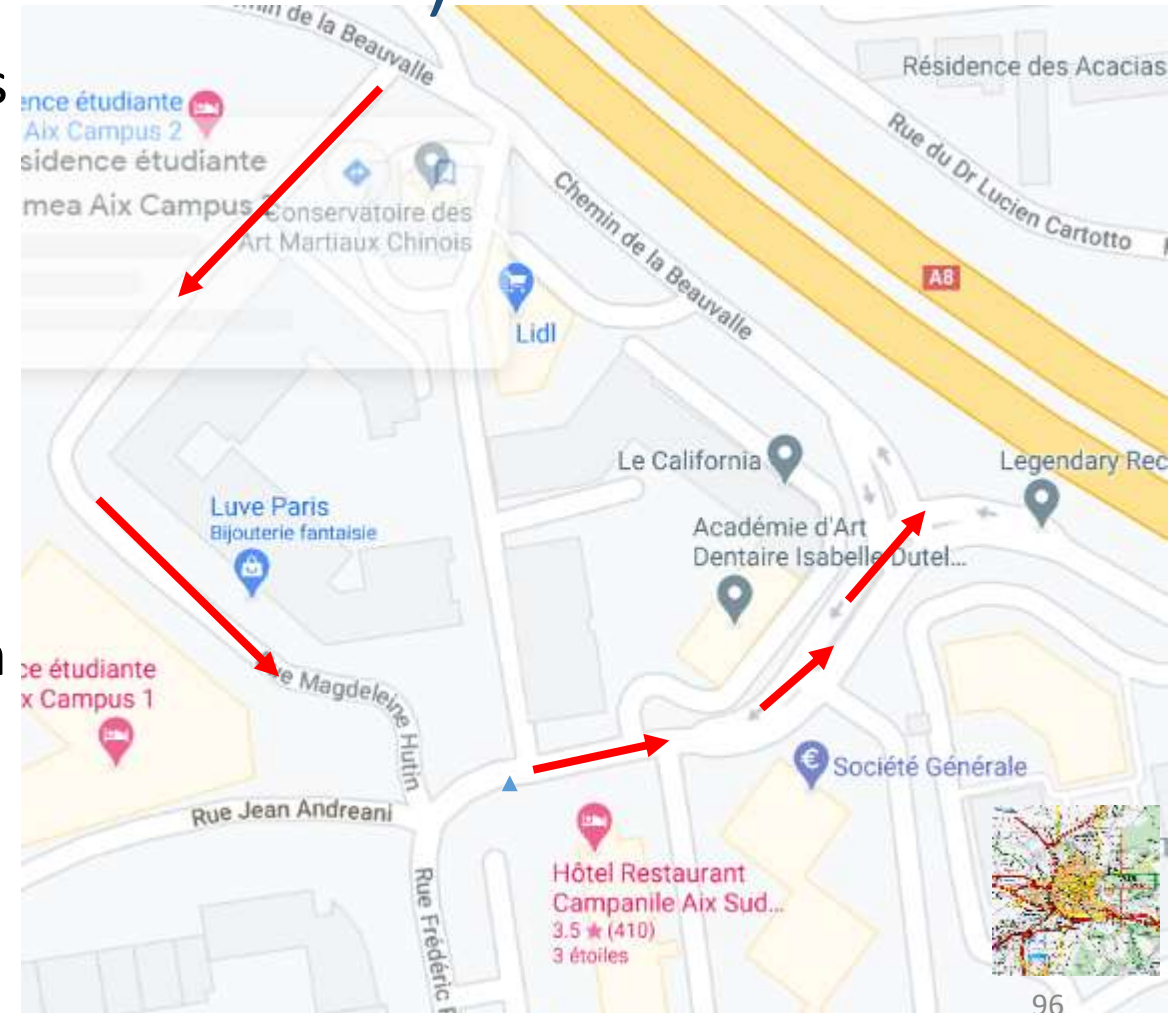
# Accès Nativité par la passerelle piétonne depuis la RD9

- Permettre le contre-sens cyclable dans la voie en contre bas de la RD9 (zone 20 existante)
- Tracer la bande cyclable en parallèle du passage piéton sur le parking car
- Modifier les barrières d'accès pour laisser passer aisément les vélos



# Rue Jean Andreani (côté Beauvalle)

- La largeur des voies de circulation et des trottoirs ne permet pas l'ajout de bande cyclable.
- Le passage en sens unique de la rue Jean Andreani permettrait la création de pistes cyclables
- La contrainte pour les voitures serait faible puisque le chemin de la Beauvalle est à sens unique sur son extrémité Est
- Les voitures pourraient passer par la rue M.Hutin





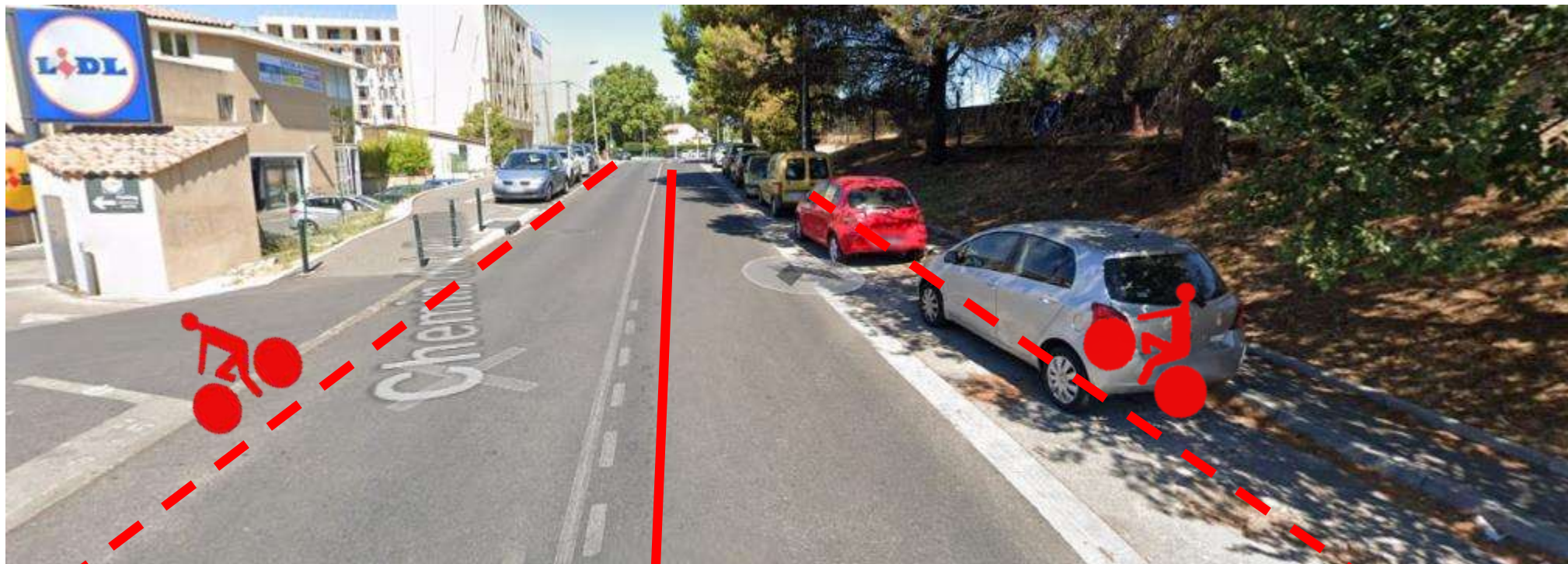
# Rue Magdeleine Hutin

- Tracer des bandes cyclables dans les 2 sens



# Chemin de la Beauvalle (devant le LIDL)

- Tracer des bandes cyclables dans les 2 sens en supprimant le stationnement voitures le long de l'autoroute A8 et en décalant l'axe de la chaussée



# Chemin de la Beauvalle (vers Pt de l'Arc)

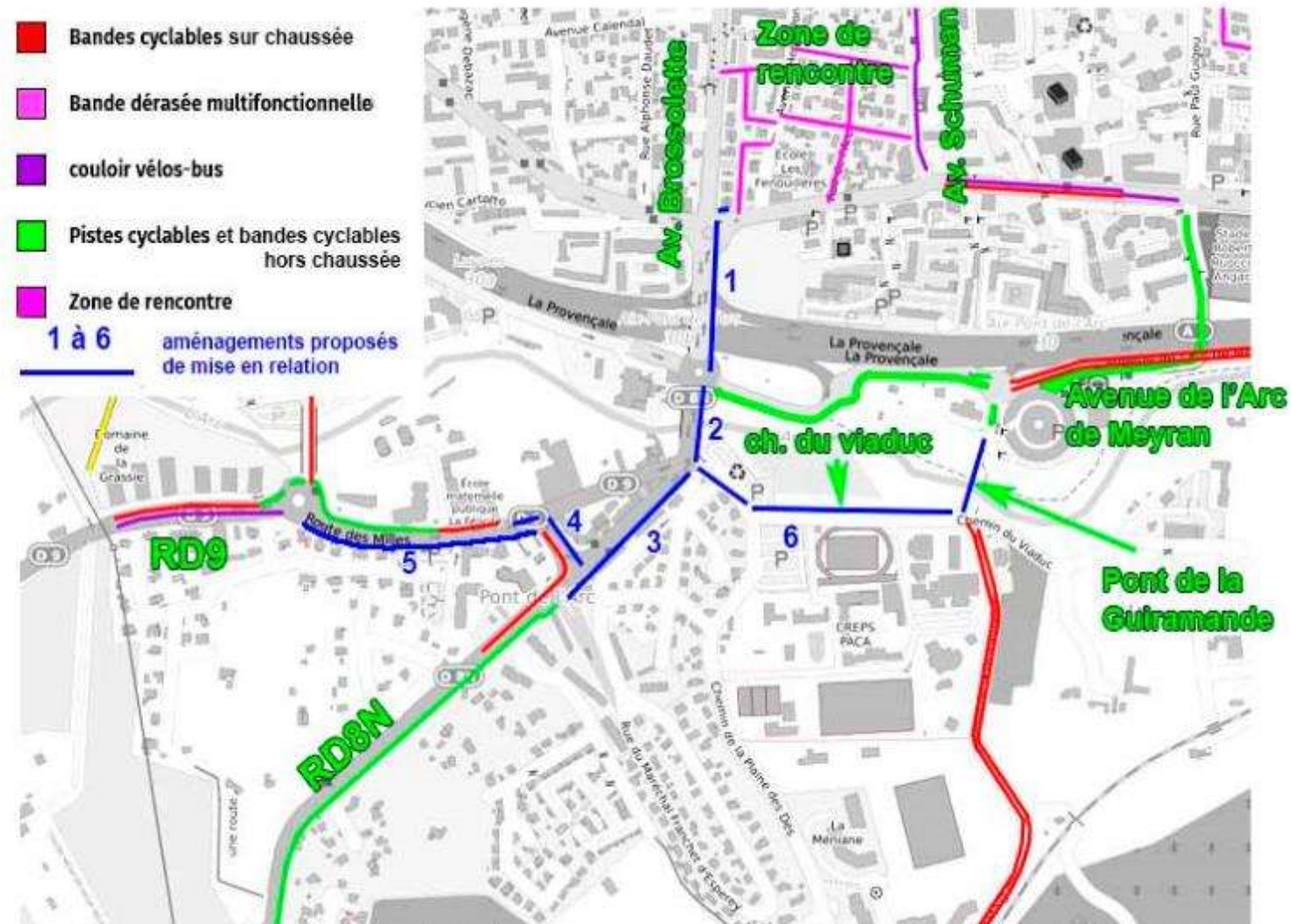
- Tracer sur le nouveau trottoir large la bande cyclable prévue et interdire aux bus scolaires la stationnement à cheval sur le trottoir. Il suffirait de rendre à sens unique cette rue et de réserver aux cars la voie de droite pour le stationnement en autorisant le double sens cyclable
- L'élargissement du trottoir en cours est attendu pour pouvoir circuler sur une bande cyclable bidirectionnelle sur le trottoir côté sud



# Avenue Fortuné Ferrini - Proposition

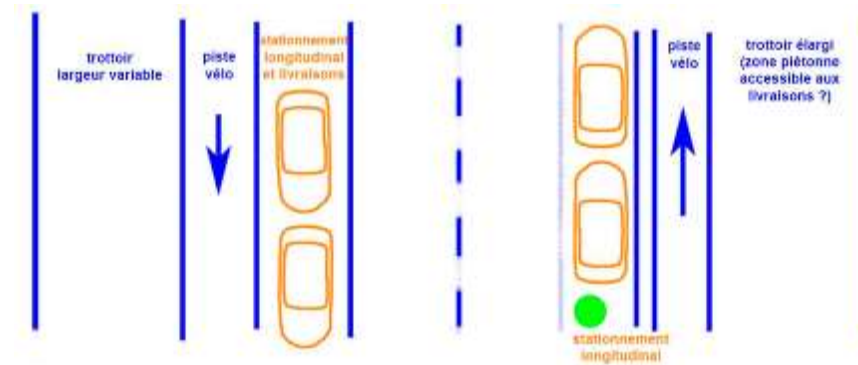
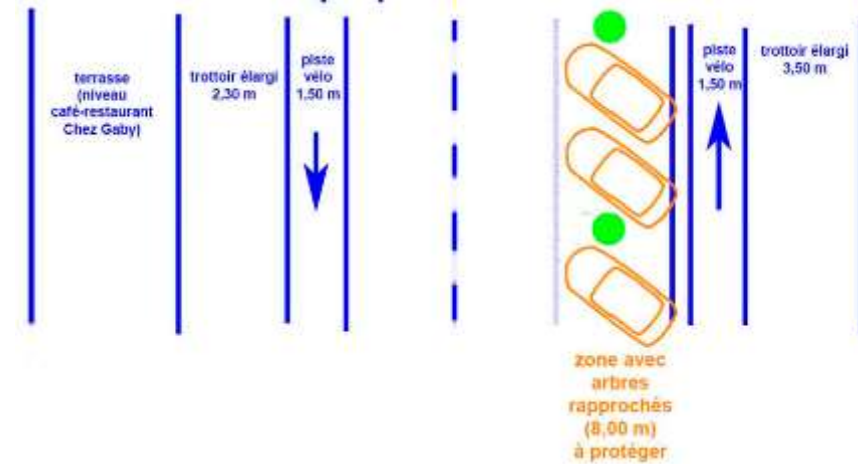
Les propositions de l'ADAVA, ont pour objectif de relier entre eux les aménagements existants, en tenant compte du projet de la Ville, non finalisé, de réorganisation de l'échangeur A8. Ces propositions sont d'autant plus pertinentes que des aménagements cyclables sont prévus sur la partie Sud de l'avenue Fortuné Ferrini (RD8N) et en cours sur la RD9 entre La Gracie et La Parade

## Relier les aménagements cyclables existants



# Avenue Fortuné Ferrini

- Supprimer complètement le stationnement, en réservant toutefois des aires de livraisons entre les arbres, accessibles à partir de la voie principale. Le stationnement minute ou de courte durée serait reporté sur les parkings existants au Nord et au Sud. Il s'agit bien de la création partielle d'une zone piétonne
- En plus des aires de livraisons, du stationnement longitudinal accessible depuis la voie principale pourrait être prévu
- Le stationnement en épis pourrait être maintenu, à partir de la voie principale



[Sommaire](#)

# Secteur Aix Sud (A)

1. [Av colonel Schuler](#)
2. [Avenue Jean Giono](#)
3. [Itinéraire bis Jean Giono](#)
4. [Liaison rue Cartotto / rue Figuière](#)
5. [Rue Figuière](#)
6. [Quartier résidentiel du Pignonnet](#)
7. [Rue des Alpilles / Av du Pignonnet](#)
8. [Avenue Louis Coirard](#)



# Av colonel Schuler (Vers Encagnane)

- Créer des bandes cyclables en lieu et place de la séparation centrale et de quelques places de stationnement



[Sommaire](#)

# Avenue Jean Giono (vers Encagnane)

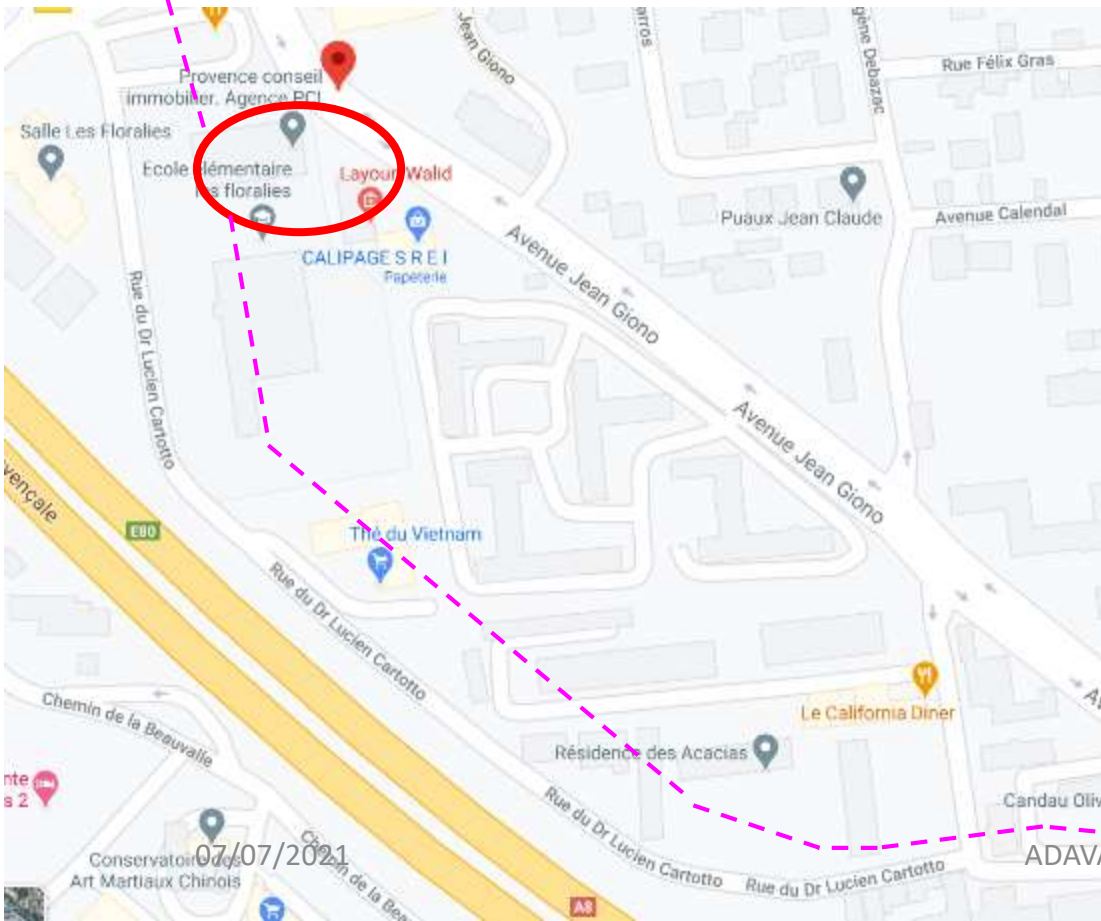
- Enjeux: liaison Est/Ouest d'Aix
- Créer des bandes cyclables en lieu et place de la séparation centrale





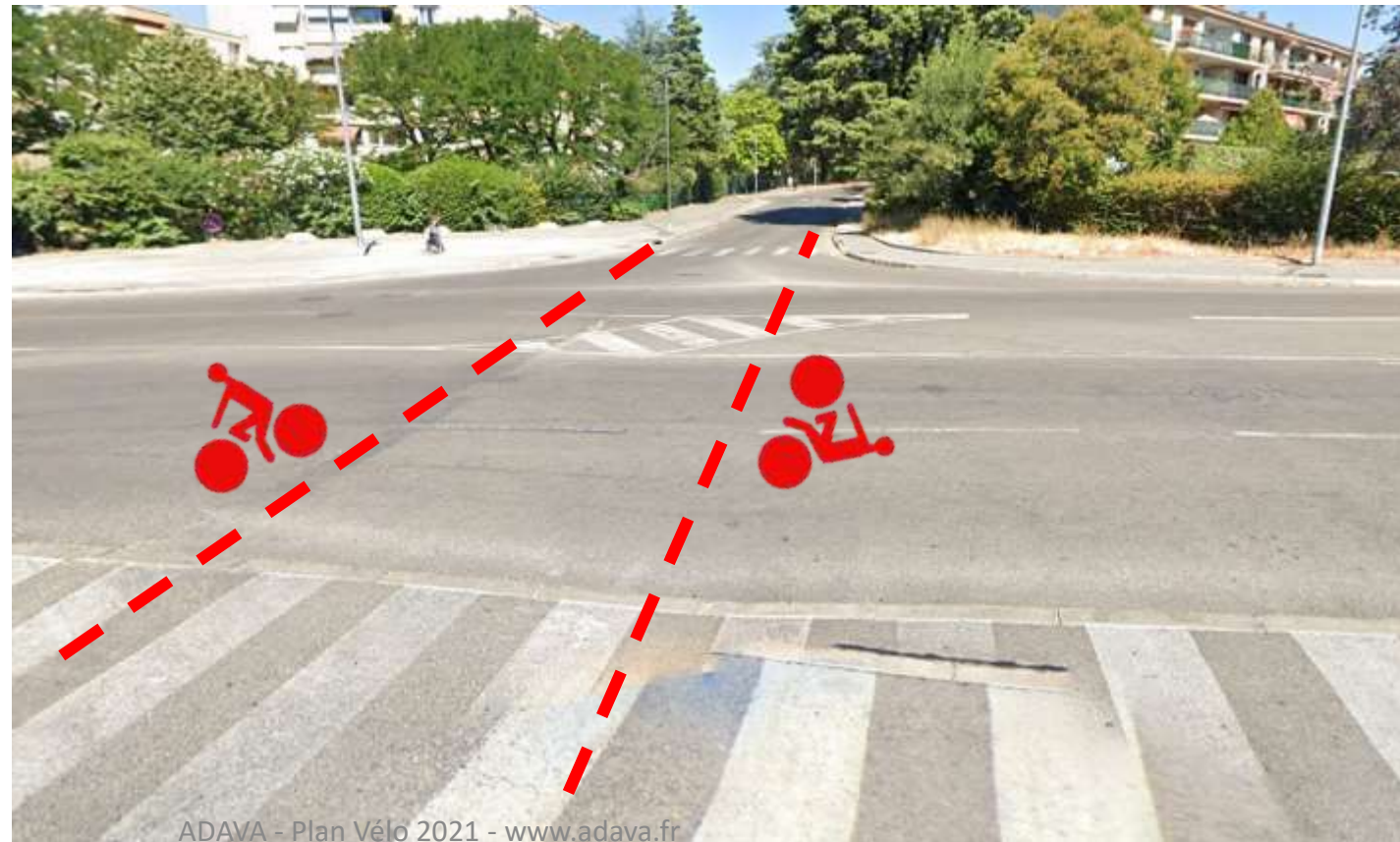
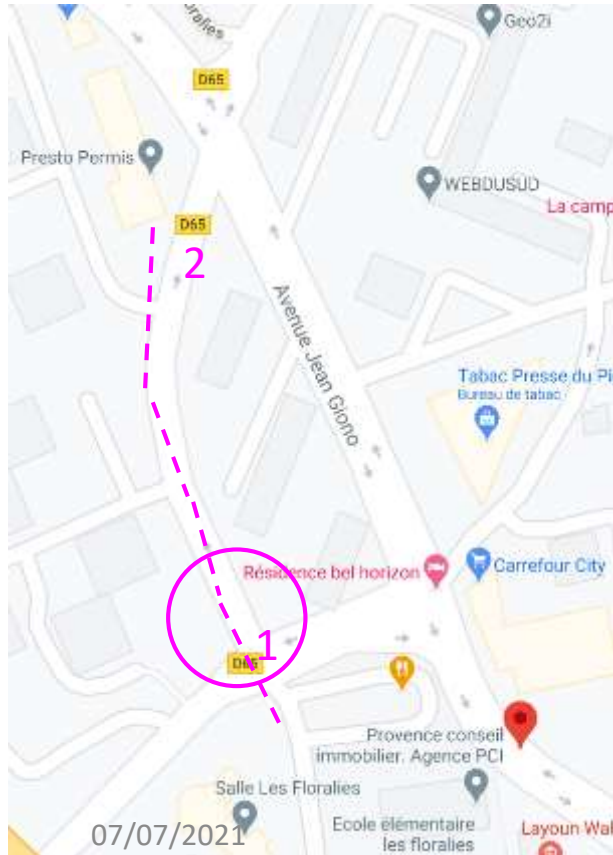
# Itinéraire bis Jean Giono

- Enjeux: accès enfants école les Florales plus sécurisé que Giono, très faible circulation automobile
- Sécuriser par un marquage au sol et une chaussidou (CVVCB) rue Lucien Cartotto



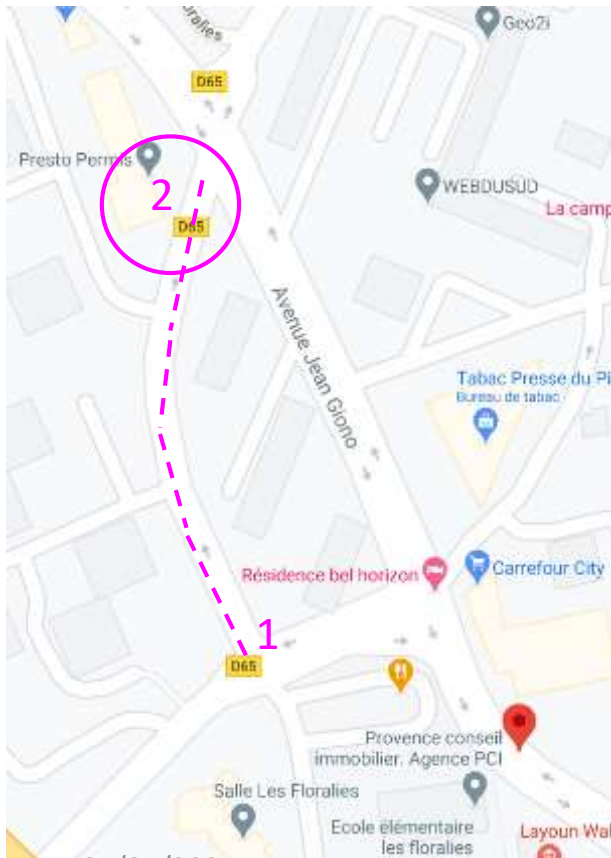
# Liaison rue Cartotto / rue Figuière

- Enjeux: accès enfants école les Florales (plus sécurisé que av Giono)
- Sécuriser la traversée rue Dr Cartotto vers rue Figuière au niveau de la D65 (ajout de feux?)



# Rue Figuière

- Enjeu: accès moins fréquenté que Av J Giono
- Dans le prolongement de l'av Cartotto, autoriser le double-sens cyclable et ajouter des bandes cyclables



07/07/2021



[Sommaire](#)

# Quartier résidentiel du Pignonnet

- Enjeux: pacifier la circulation peu dense et permettre la généralisation des doubles sens cyclables
- Diminuer la vitesse à 20km/h dans tout le quartier



[Sommaire](#)

# Rue des Alpilles / Av du Pignonnet

- Rue des Alpilles: créer une piste cyclable dans le sens montant
- Av du Pignonnet: transformer la bande en piste cyclable dans le sens montant



[Sommaire](#)

# Avenue Louis Coirard (sens montant)

- Enjeux: liaison Aix Sud / Gare routière
- Ajouter une signalisation (verticale et horizontale) permettant le contre-sens cyclable en haut de l'avenue



[Sommaire](#)

# Secteur Aix Sud (B)



1. [Carrefour Jean Giono/ av. Henri Mouret](#)
2. [Carrefour Jean Giono/ av. Henri Mouret](#)
3. [Avenue Kennedy et rues annexes](#)
4. [Avenue Pierre Brossolette](#)
5. [Pont de l'Arc](#)
6. [Av du Club Hippique](#)
7. [Avenue du Camp de Menthe et petite route des Milles](#)

7



[Sommaire](#)

# Carrefour Jean Giono/ av. Henri Mouret

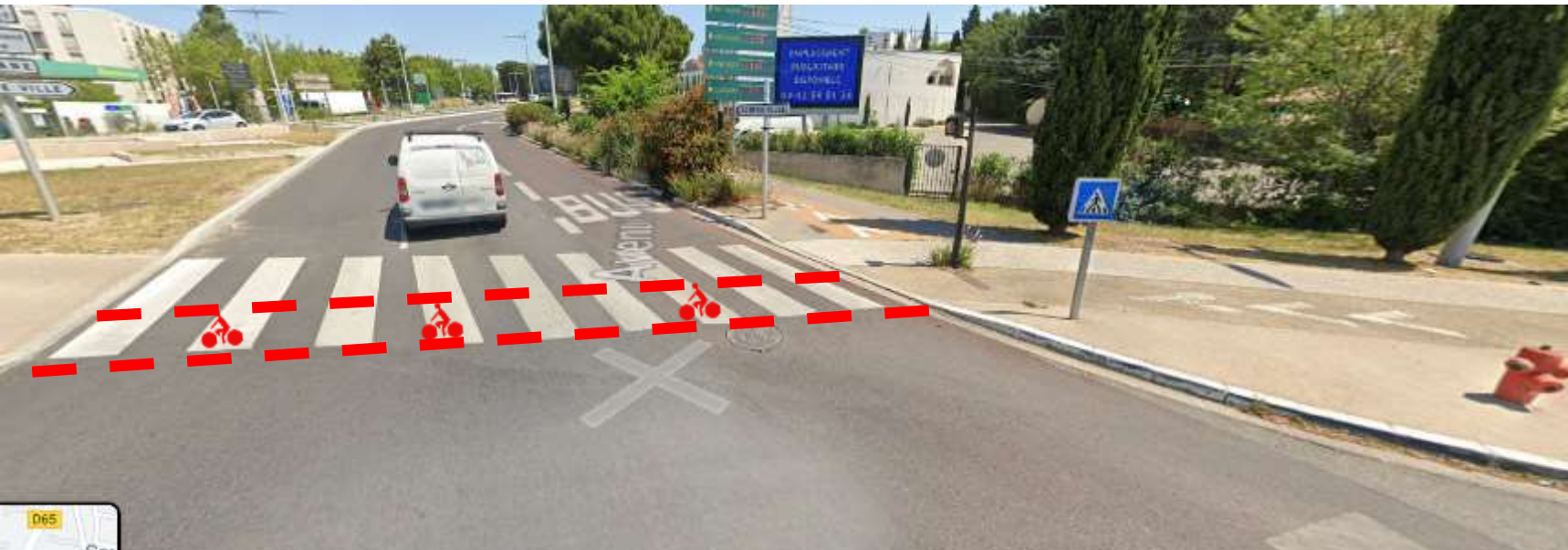
- Enjeux: liaison quartiers Sud /quartiers Ouest. Finaliser la traversée sécurisée de l'avenue Henri Mouret
- Entrée sur la piste cyclable en biseau et non plus en angle droit
- Déplacer et réorienter le panneau d'accès à la piste cyclable au niveau du feu pour le rendre plus visible





# Carrefour Jean Giono/ av. Henri Mouret

- Matérialiser la traversée cyclable



[Sommaire](#)

# Avenue Kennedy et rues annexes

- Enjeux: circulation cyclable sécurisée dans le quartier Encagnane apaisé + liaison quartier est/ouest
- Rétablir et rallonger l'ancienne piste cyclable dans le sens montant dans ces larges rues
- Avenue assez large pour être dotée d'une bande cyclable dans chaque sens



# Avenue Pierre Brossolette

- Créer une piste cyclable montante
- Supprimer les places de stationnement côté descendant et les terre-pleins centraux



# Pont sur l'A8

- Piste cyclable des deux côtés du pont sur l'A8 et sur l'Arc
- Le département prépare la reconstruction du pont sur l'Arc: prévoir une piste cyclable dans chaque sens et dans l'attente une passerelle piétons / vélos



[Sommaire](#)

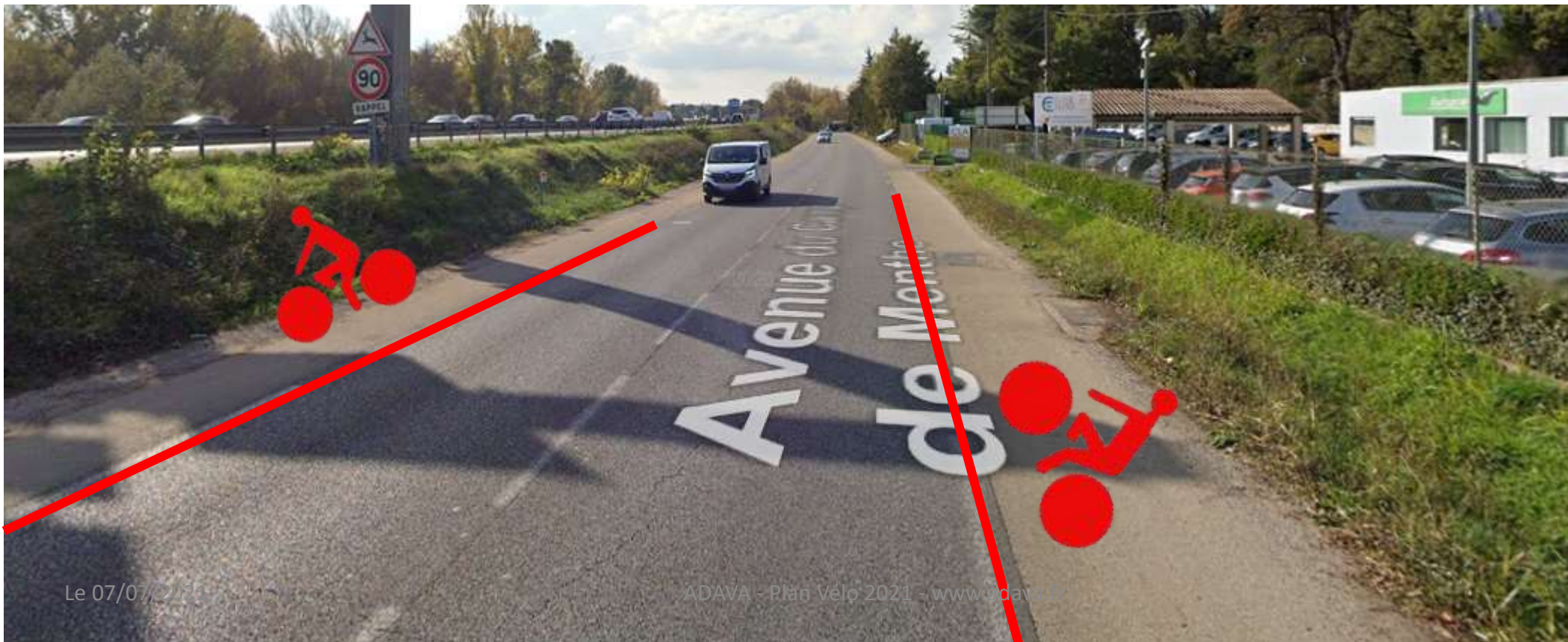
# Av du Club Hippique

- Supprimer le stationnement
- Créer une piste cyclable de chaque côté
- NB: cette avenue doit être requalifiée et un P+R va être créé



# Avenue du Camp de Menthe et petite route des Milles

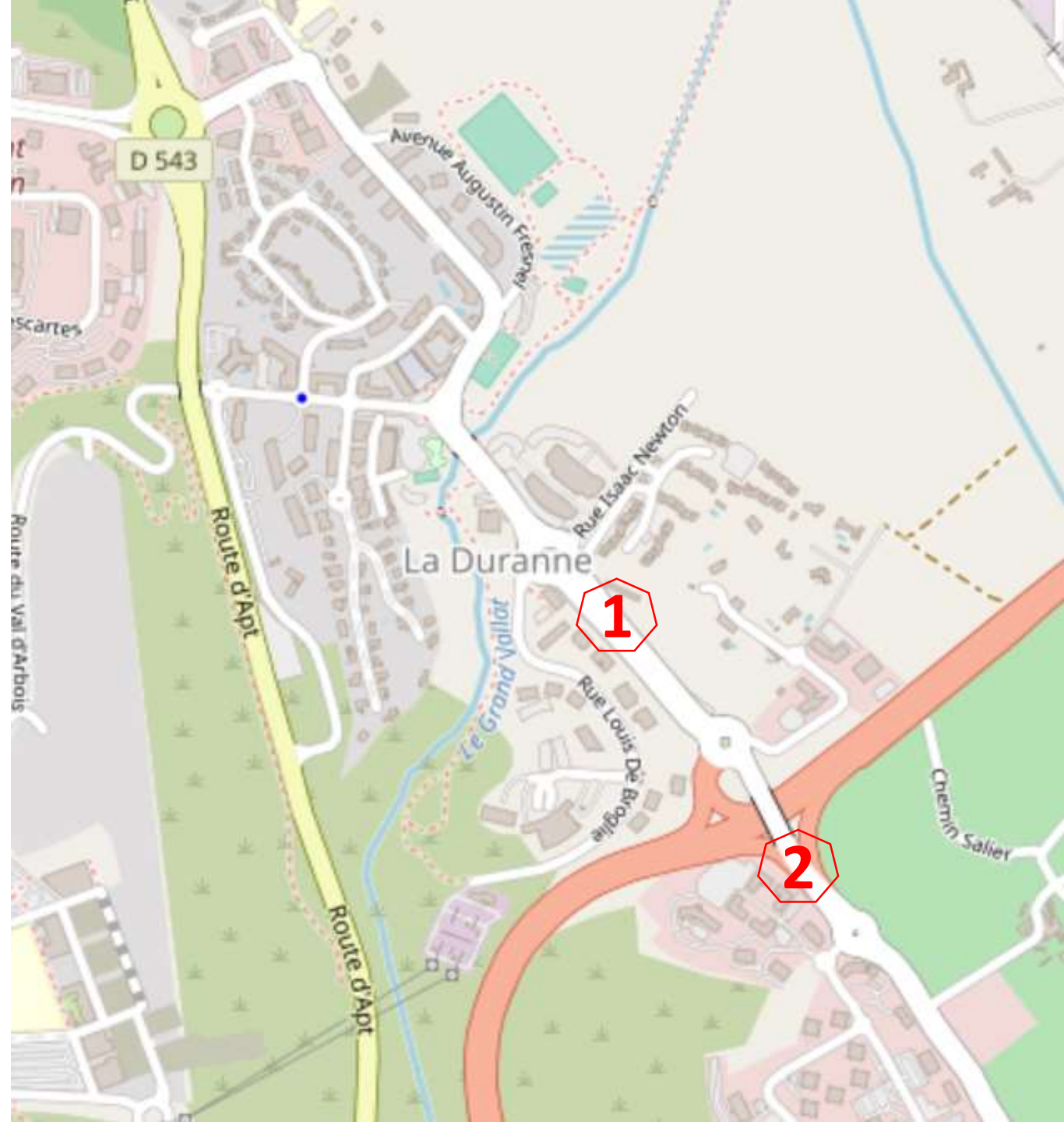
- En lieu et place des surlargeurs, créer deux pistes cyclables monodirectionnelles ou d'une bidirectionnelle (au nord ou au sud)



[Sommaire](#)

# Secteur La Duranne

1. [Avenue Francois Arago](#)
2. [Ronds-points de la Duranne et du Parc Club du Golf](#)



# Avenue Francois Arago

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle avec réduction du terre-plein central

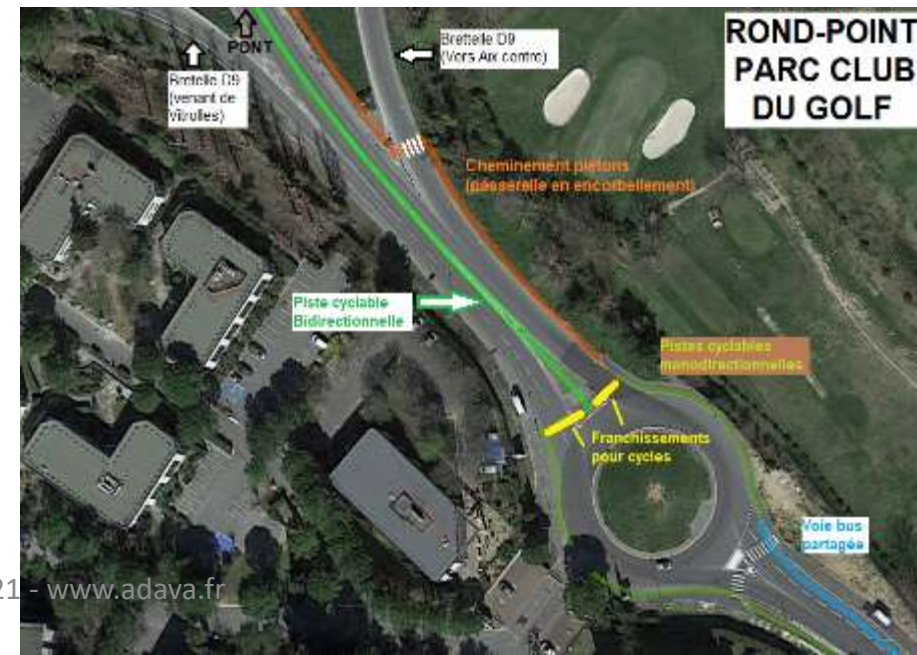
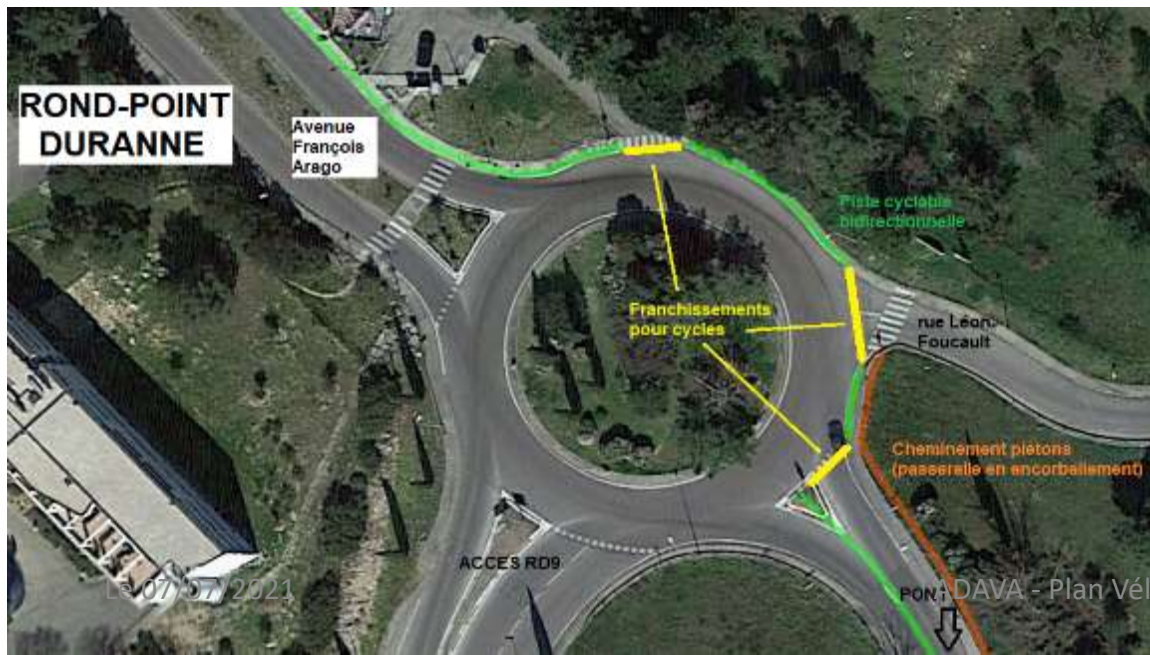


[Sommaire](#)



# Ronds-points de la Duranne et du Parc Club du Golf

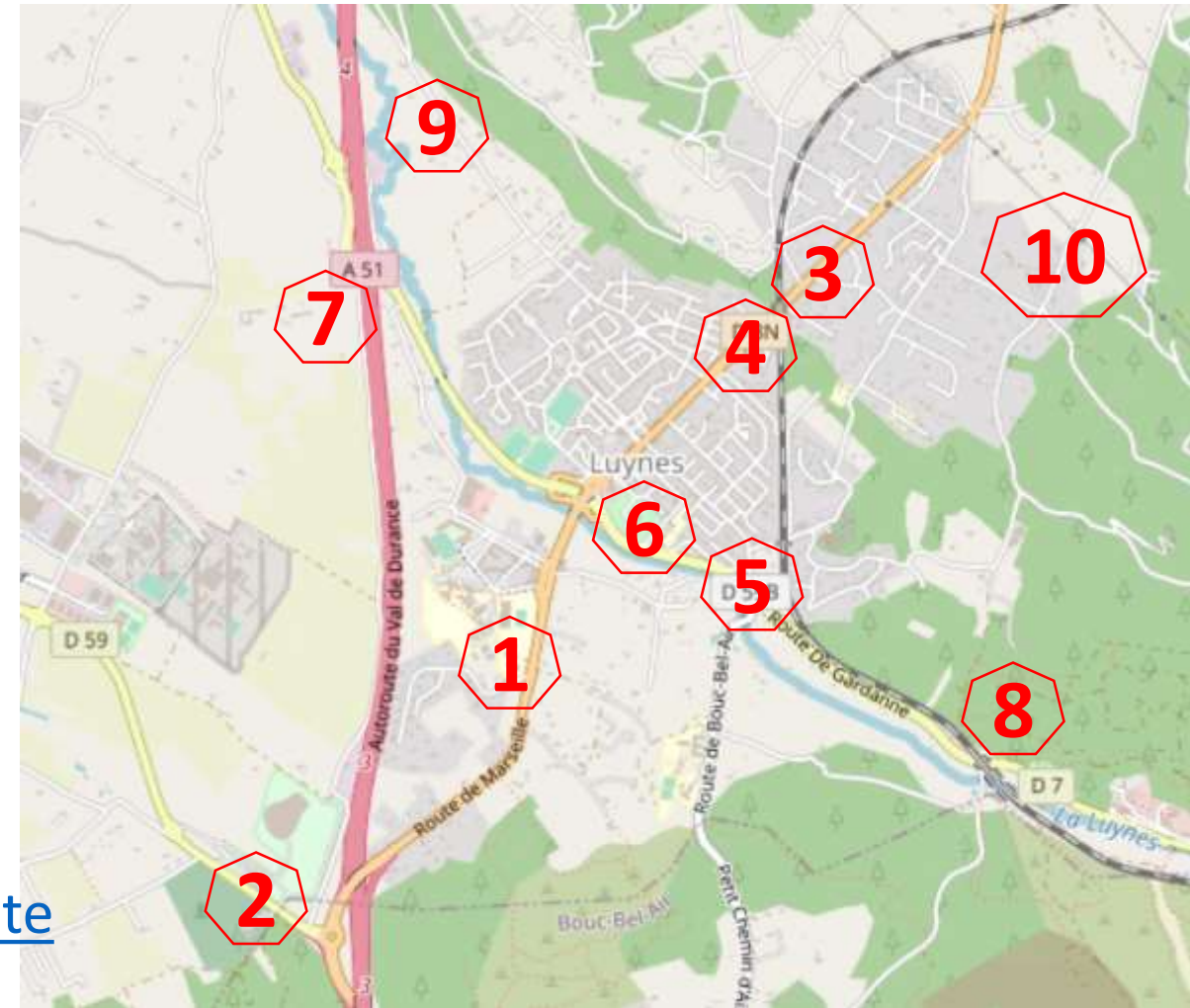
- Prolonger la piste bidirectionnelle précédente et réaménager les giratoires
- Assurer la continuité du cheminement piéton par une passerelle en encorbellement côté nord-est



[Sommaire](#)

# Secteur de Luynes

1. [Luynes – Rue George Duby](#)
2. [Arena D59 \(Nicolas Ledoux\)](#)
3. [Av Fortuné Ferrini \(D8N\): pont SNCF](#)
4. [Av Fortuné Ferrini \(D8N\): du rond point du Florilège au pont SNCF](#)
5. [Carrefour RD7 – Av des Libérateurs](#)
6. [Voie Verte retour sur RD7 vers les Milles](#)
7. [Carrefour RD7 – A51](#)
8. [Hameau de Turin](#)
9. [Chemin de la Commanderie Saint Jean de Malte](#)
10. [Chemin de la plaine des Dés et des Frères Gris](#)



# Luynes – Rue George Duby

- Protéger la voie cyclable bidirectionnelle sur le trottoir pour éviter le stationnement sauvage et libérer la circulation des cyclistes



[Sommaire](#)

# Arena D59 (Nicolas Ledoux)

- Piste cyclable inutilisable & Chaussée étroite suite à la pose glissières en béton armé (GBA) pour limiter le stationnement lors des évènements à la salle de spectacle
- Projet de piste cyclable en cours par le département et la métropole



[Sommaire](#)

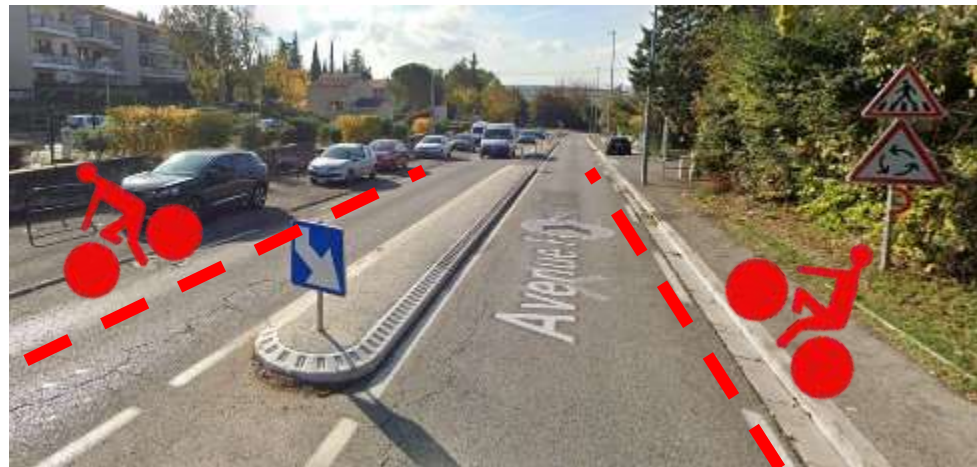
# Av Fortuné Ferrini (D8N): pont SNCF

- Piste cyclables bidirectionnelle prévue par le département du Pont de l'Arc au pont SNCF
- Solution à trouver pour le franchissement du pont (circulation alternée par feux tricolores ?)



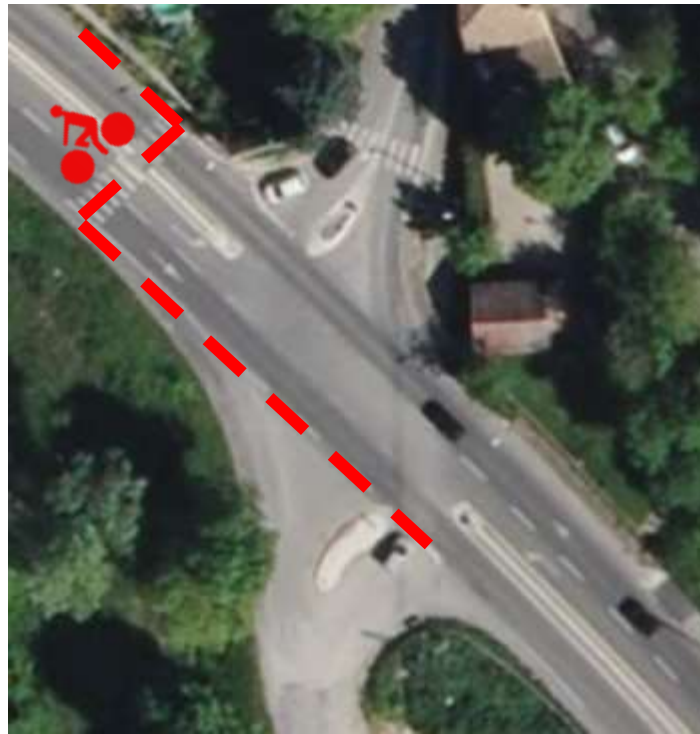
# Av Fortuné Ferrini (D8N): du rond point du Florilège au pont SNCF

- Supprimer l'îlot central et créer deux bandes cyclables dans la continuité de la piste bidirectionnelle jusqu'au pont SNCF



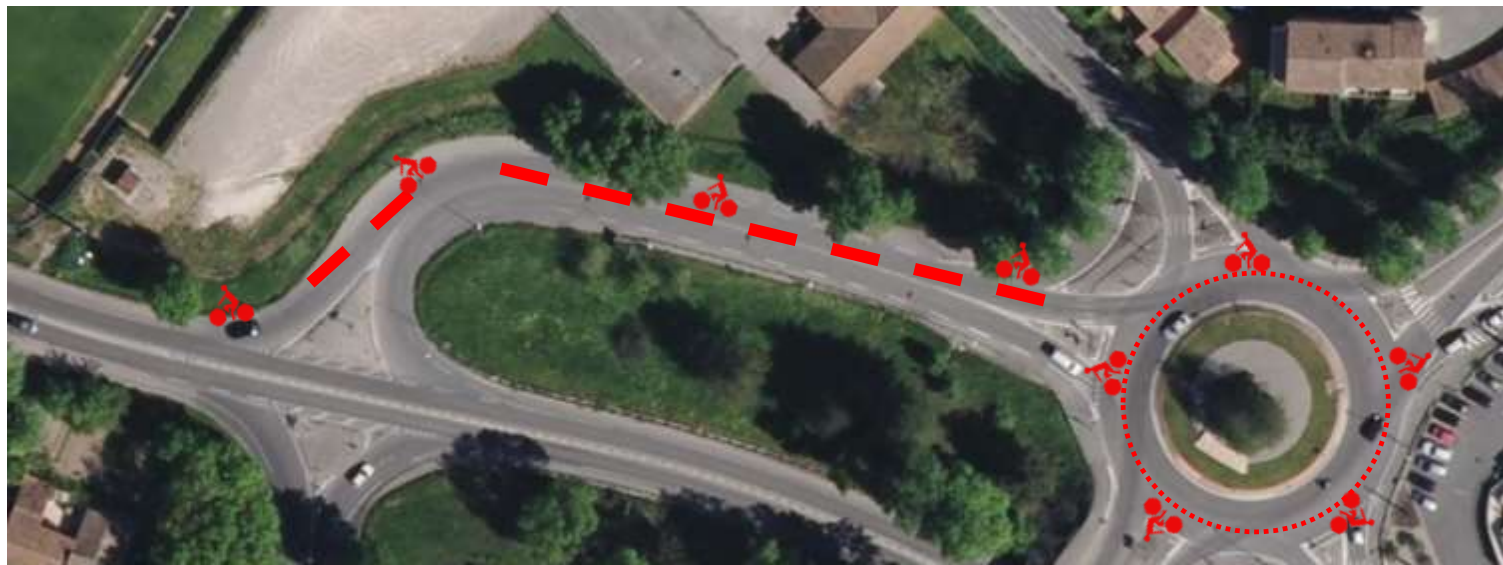
# Carrefour RD7 – Av des Libérateurs

- Création récente d'une voie verte bidirectionnelle de 800m avec problème de réinsertion dans les deux sens dans le fort trafic automobile de la RD7
- Créer un carrefour à feux avec passage piétons



# Voie Verte retour sur RD7 vers les Milles

- Recréer la continuité de la voie verte depuis sa sortie nord jusqu'à la RD7 en créant une piste cyclable dans la sur largeur de la bretelle d'accès depuis la RD8N
- Marquage au sol dans le rond-point pour faciliter la circulation des élèves vers le lycée et les collèges en continuité des Bandes Dérasées Multifonctionnelles de la route de Marseille





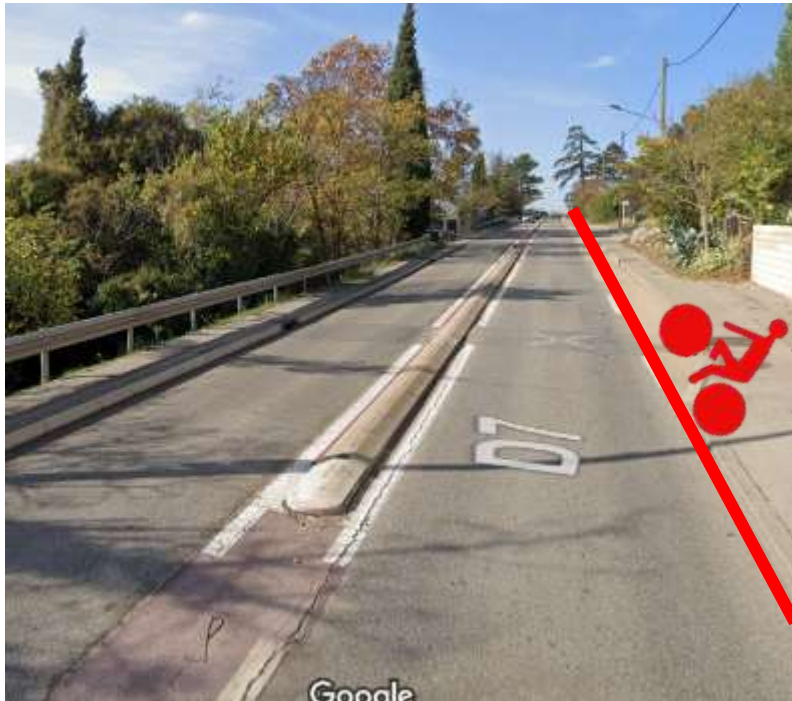
# Carrefour RD7 – A51

- Assurer la continuité de la bande cyclable en la peignant pour protéger les cyclistes du cisaillement par les véhicules prenant l'autoroute



# Hameau de Turin

- Supprimer l'îlot central et créer des pistes cyclables dans les montées vers Luynes et Gardanne
- Faire respecter la limitation de vitesse



[Sommaire](#)

# Chemin de la Commanderie Saint Jean de Malte

- Création d'une chaussée douce (Chaucidou / [CVCB](#)) pour faciliter la circulation des piétons et des vélos vu l'absence de trottoir
- Interdire la circulation de véhicules à moteur en semaine de 16h00 à 20h00 sauf trafic local (comme chemin de la barre St Jean)
- Requalifier la partie urbaine du chemin (600 m de linéaire depuis la RD8n) en zone de rencontre



# Chemin de la plaine des Dés et des Frères Gris

- Créer un Chaucidou ([CVCB](#): chaussée à voie centrale banalisée) pour faciliter la circulation des piétons et des vélos vu l'absence de trottoir



[Sommaire](#)

# Secteur Les Milles

1. [Franchissement D9/A51 vers la Pioline](#)
2. [Chemin Albert Guigou et Route de l'Enfant](#)
3. [Franchissement des giratoires](#)
4. [Ancien chemin des Tuileries](#)
5. [Franchissement du Grand Vallat et de la Petite Jouine](#)
6. [Chemins des 3 Pigeons et des Châteaux du Mont Robert](#)



# Franchissement D9/A51 vers la Pioline

- Continuation de la nouvelle piste cyclable sur D9 (Grassie/Barrida) vers la ZI des Milles avec franchissement de l'A51 (passerelle ou souterrain)



[Sommaire](#)

# Chemin Albert Guigou et Route de l'Enfant

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle tout le long du Chemin Albert Guigou et Route de l'Enfant



# Ancien chemin des Tuileries

- Permet d'éviter la traversée du village des Milles
- Refaire à neuf l'actuel chemin en piste cyclable

Fin du chemin à hauteur du Mémorial des Milles



Le 07/07/2021

Débouché au passage à niveau PN9



ADAVA - Plan Vélo 2021 - [www.adava.fr](http://www.adava.fr)



[Sommaire](#)



# Franchissement du Grand Vallat et de la Petite Jouine

- Piste cyclable bidirectionnelle et passerelle sur la Petite Jouine









# Chemins des 3 Pigeons et des Châteaux du Mont Robert

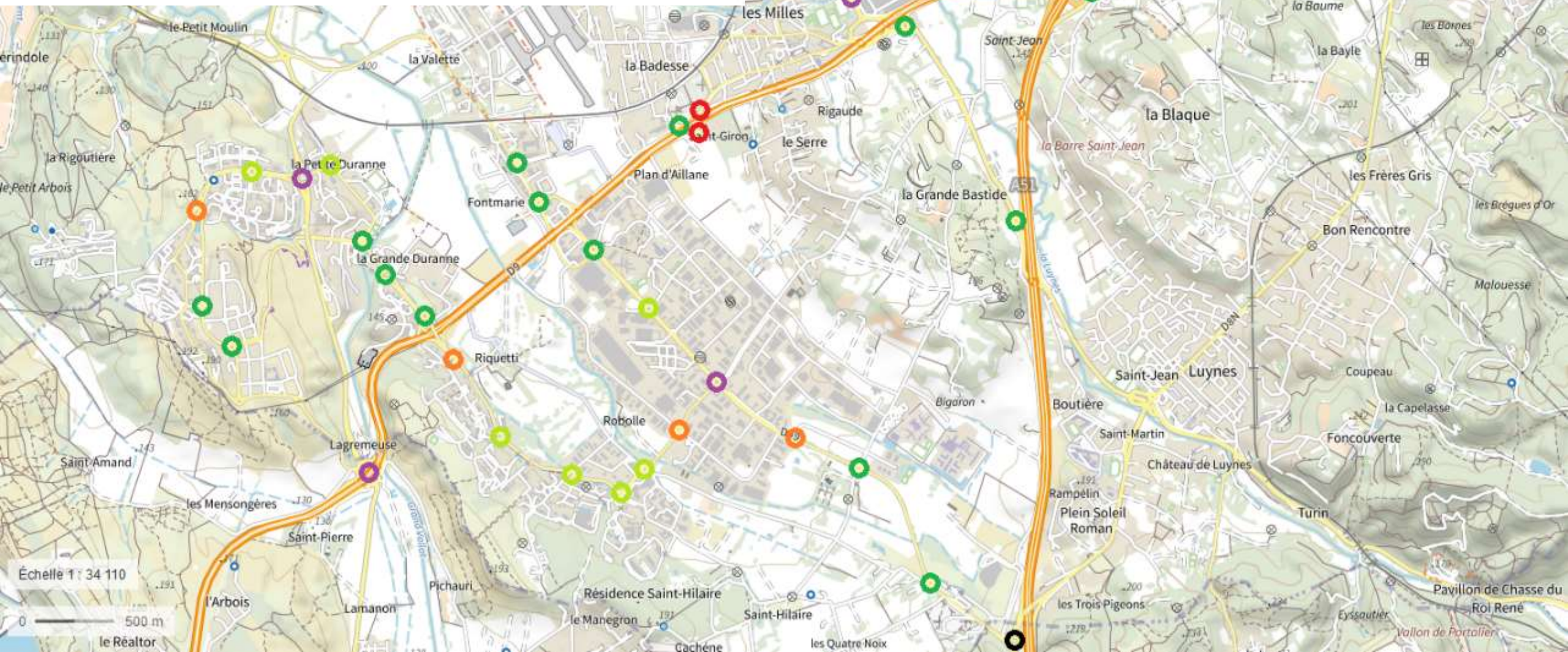
- Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB-ChauCidou )



[Sommaire](#)

# FRANCHISSEMENT DES GIRATOIRES :

-  - piste cyclable en anneau mono-directionnel "à la Hollandaise" (8)
-  - jonction de trois pistes cyclables bi-directionnelles (2)
-  - transition entre piste cyclable bi-directionnelle et pistes cyclables mono-directionnelles (4)
-  - franchissement par deux pistes cyclables mono-directionnelles (7)
-  - franchissement par une piste cyclable bi-directionnelle (23)
-  - projet de suppression du giratoire par DREAL et/ou collectivités locales (2)



# Glossaire



- **PMR**: personnes à mobilité réduite
  - **CVCB**: chaussée à voie centrale banalisée (chouCidou)
  - **Vélorue**: une rue à vitesse modérée dans laquelle les voitures restent derrière les cyclistes qui se positionnent au milieu de la chaussée
  - **Bande et piste cyclable**: Le [code de la route](#) spécifie qu'une piste cyclable exclusivement réservée aux cyclistes est séparée physiquement de la chaussée par un terre plein non franchissable. Alors qu'une bande cyclable est séparée de la chaussée par un marquage au sol spécifique
  - **Voie verte**: A la différence d'une piste cyclable qui est réservée uniquement aux cyclistes, une voie verte est un aménagement réservée aux déplacements non motorisés: vélos, piétons, rollers et parfois cavaliers
  - **Double sens cyclable (DSC)**: Il s'agit d'une voie à sens unique pour les véhicules motorisés où les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens, à contresens de la circulation motorisée sur la trajectoire matérialisée sur la chaussée, ou dans le sens de la circulation motorisée sur le bord droit de la voie
  - **GBA**: bloc profilé en béton armé qui délimite et protège des zones de circulation
  - **Sas vélo**: Un sas cyclable ou sas vélo est un espace réservé aux cyclistes entre la ligne d'arrêt des véhicules et un passage piéton à un carrefour à feux tricolores
  - **BDM**: « bande dérasée multifonctionnelle », désigne une surlargeur revêtue, adjacente à la chaussée. Elle a une fonction sécuritaire. Elle permet l'arrêt d'un véhicule en panne, la récupération d'un véhicule déviant de sa trajectoire normale en autorisant des manœuvres d'urgences et facilite les intervention d'urgence. Elle permet également aux cyclistes de circuler en sécurité
  - **Zone de rencontre**: Code de la route - Article R 110-2: sections de voie ouverte à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes (sauf disposition contraire)
  - **Mode actif**: vélo et marche à pied qui avancent grâce exclusivement à la force de celui qui se déplace (pas d'énergie fossile)
  - **Zone 30**: Code de la route - article R 110-2: sections de voie ouverte à tous les usagers où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/ h et toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes (sauf disposition contraire)
- Anneau à la hollandaise**: une piste cyclable fait le tour du rond-point